



CEDEAO
Communauté Économique des
États d'Afrique de l'Ouest

ECOWAS
Economic Community
of West African States

**Plan d'actions régional 2005-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole
de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest**

Mai 2005



SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux.....	4
1.1. Contexte de l'agriculture ouest-africaine.....	4
1.1.1. L'agriculture, une composante essentielle de l'économie ouest africaine.....	4
1.1.2. Un potentiel agricole encore largement sous-exploité.....	4
1.1.3. Une agriculture en pleine transformation.....	4
1.1.4. Des performances économiques généralement faibles et une compétitivité très variable.....	5
1.1.5. Des politiques agricoles affaiblies par les politiques d'ajustement structurel.....	5
1.2. Les cadres institutionnels.....	5
1.2.1. La multiplicité des cadres de concertation et d'actions dans la sous région.....	5
1.2.1.1. Principales organisations d'intégration économique et de coopération régionales.....	5
1.2.1.2. Activités de développement agricole développées par les communautés économiques régionales.....	6
1.2.2. La dynamique impulsée par le NEPAD.....	6
1.3. L'ECOWAP : cadre de référence et d'intégration politique.....	6
1.3.1. Défis et enjeux pour l'agriculture ouest africaine.....	6
1.3.2. Rappel de la vision et de l'objectif général.....	7
1.3.3. Positionnement de l'ECOWAP.....	7
2. Principales priorités agricoles pour 2005-2010.....	8
2.1. Principales orientations retenues.....	8
2.1.1. L'ECOWAP comme cadre régional de convergence et de mise en synergie des actions.....	8
2.1.2. Concentration sur un nombre réduit et pertinent de programmes régionaux fédérateurs.....	8
2.1.3. Mise en œuvre de programmes concrets dès 2005.....	8
3. Le plan d'actions quinquennal 2005-2010.....	8
3.1. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture.....	8
3.1.1. La modernisation et la sécurisation des exploitations agricoles.....	9
3.1.1.1. La promotion de la maîtrise de l'eau.....	9
3.1.1.2. La gestion intégrée de la fertilité des sols.....	12
3.1.1.3. La délivrance de services appropriés aux besoins des producteurs.....	14
3.1.2. La promotion des filières agro-alimentaires.....	18
3.1.2.1. Promotion des productions alimentaires.....	19
3.1.2.2. Renforcement de la compétitivité des cultures d'exportation.....	23
3.1.2.3. Le développement de la transformation, du stockage et de la conservation.....	25
3.1.2.4. La fourniture des services appropriés aux besoins des opérateurs des filières.....	25
3.1.3. La gestion des ressources partagées.....	27
3.1.3.1. L'organisation de la transhumance et l'aménagement des zones de parcours.....	28
3.1.3.2. La gestion des ressources forestières partagées.....	29
3.1.3.3. La gestion des ressources halieutiques.....	29
3.1.4. La prévention et la gestion des crises alimentaires et des autres calamités.....	30
3.1.4.1. La prévention et l'atténuation des risques de crises.....	30
3.1.4.2. la gestion des crises.....	31
3.2. La promotion du marché régional et l'amélioration de l'accès au marché international.....	<u>33</u>
3.2.1. Définition et consolidation des politiques commerciales.....	33
3.2.1.1. Consolidation du schéma de libéralisation du commerce intra-régional.....	34
3.2.1.2. Contribution à la définition d'une politique de commerce extérieur appropriée aux spécificités des produits agricoles..	35
3.2.2. La facilitation des échanges : amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales de la région.....	37
3.2.2.1. L'amélioration des infrastructures commerciales.....	37
3.2.2.2. Le développement des systèmes d'informations commerciales.....	38
3.3. Mettre en œuvre le dispositif de gouvernance, coordination et suivi-évaluation de ECOWAP.....	41
3.3.1. Mise en place du dispositif institutionnel de pilotage et de coordination, du dispositif de financement et du mécanisme de suivi-évaluation.....	42
3.3.1.1. Mise en place du dispositif institutionnel de pilotage et de coordination.....	42

3.3.1.2. Mise en place du dispositif de financement.....	43
3.3.4.1.3. Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation	44
3.3.1.4. Mise en place d'une stratégie d'information et de communication	44
3.3.2. Domaines transversaux	45
3.3.2.1. Mécanisme de prise en compte de l'approche genre	45
3.3.2.2. Mobilisation et insertion des jeunes dans le secteur agricole	46
3.3.2.3. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles	46

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte de l'agriculture ouest-africaine

1.1.1. L'agriculture, une composante essentielle de l'économie ouest africaine.

Le secteur agricole demeure une composante déterminante des économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Cette importance découle de sa forte contribution à l'alimentation des populations, à la création de la richesse globale, à la fourniture d'emplois et de revenus, mais provient aussi de sa part dans les exportations de la région.

En effet , le secteur agricole contribue globalement pour environ 35 % à la formation du Produit Intérieur Brut régional (allant jusqu'à 60% dans certains pays). Les exportations de produits agricoles représentent 15,3 % des exportations totales de biens et services de la région et s'élèvent à 30% si l'on exclut le Nigeria.

Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la région ouest africaine. En effet, 60% des ouest africains vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles. Environ 65% des actifs de la région, dont plus de la moitié sont des femmes, travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production et de la transformation artisanale.

1.1.2. Un potentiel agricole encore largement sous-exploité

Le secteur agricole ouest africain dispose encore de trois atouts insuffisamment exploités.

Le premier est constitué par une forte diversité des écosystèmes, source potentielle d'une diversification de la production permettant, non seulement d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de la région, mais aussi de favoriser l'émergence d'un marché régional fondé sur les complémentarités écologiques.

Le second porte sur une grande disponibilité de surfaces agricoles cultivables : 284 millions d'hectares, y compris les jachères longues, dont seulement 60 millions sont actuellement mis en valeur, soit 24,6 % ou 2 ha par habitant rural. Il subsiste un potentiel de l'ordre de 1,6 ha par habitant rural. À ce potentiel de terre cultivable, s'ajoutent plus de 215 millions d'ha de pâturages, essentiellement localisés dans les zones sahéniennes et sahélo-soudaniennes et plus de 10 millions de terres irrigables - dont moins de 10% sont mises en valeur - souvent à des fins de production de riz et de légumes.

Enfin on peut mentionner l'importance du marché régional qui abrite près d'un quart de milliards de consommateurs dont une bonne partie de l'approvisionnement en certains produits vivriers est assurée à partir des importations du marché international.

1.1.3. Une agriculture en pleine transformation

Alors que prédomine une agriculture fondée sur de très nombreuses exploitations de type familial, le secteur agricole ouest africain n'en a pas moins subi au cours des vingt dernières années de profondes mutations :

- Une forte progression des volumes de production, en général supérieure à la croissance de la population régionale. Le volume de production de la quasi totalité des spéculations (exception faite du cheptel bovin) a plus que doublé entre 1980 et 2000. Ces progrès n'ont cependant pas été enregistrés dans toutes les zones et pays confrontés à des conflits ;
- Une orientation vers des productions destinées au marché local et régional. Ces dernières années auront été marquées par une progression significative des productions fortement impulsées par la demande urbaine (productions maraichères et produits d'élevage d'espèces à cycle court) ;

- L'émergence d'acteurs de mieux en mieux structurés au niveau régional qui se positionnent comme de véritables partenaires incontournables dans la définition et la mise en œuvre de politiques et stratégies qui intéressent le monde rural en général et le secteur agricole ouest africain en particulier.

1.1.4. Des performances économiques généralement faibles et une compétitivité très variable

Une des caractéristiques de l'agriculture ouest africaine est sa faible performance. Les accroissements de production au cours des vingt dernières années ont été généralement obtenus sur la base d'une augmentation des superficies. Les rendements et la productivité par actif agricole sont parmi les plus faibles du monde. La valeur ajoutée du secteur reste faible et les coûts de production élevés. L'Afrique de l'ouest doit consacrer environ 19% de ses importations aux approvisionnements en biens alimentaires et le secteur agricole abrite la plus forte proportion de pauvres de la région.

Cependant, la situation est variable selon les régions et les spéculations. Les zones et filières qui ont bénéficié d'incitations soutenues ont engrangé des gains significatifs de productivité. C'est le cas du riz dans tous les pays sahéliens où les rendements ont doublé sur les 20 dernières années. Il en va de même du maïs. L'évolution de l'élevage des espèces à cycle court participe de cette dynamique. Dans le cas du coton, les politiques volontaristes ont conduit à de très fortes augmentations des volumes produits, mais les performances moyennes ont peu évolué.

1.1.5. Des politiques agricoles affaiblies par les politiques d'ajustement structurel.

Les stratégies de développement initiées et mises en œuvre par des Etats ouest africains au cours des vingt dernières années ont accentué le cloisonnement des politiques agricoles nationales et, partant, leur faible articulation avec celles initiées au niveau régional. En effet, sous la houlette des politiques d'ajustement structurel, les outils de politique agricole ont été essentiellement orientés vers la rentabilité financière des productions sans les mesures d'accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs des politiques agricoles : sécurité alimentaire, emploi rural et intégration dans le marché régional. Les politiques agricoles souvent définies sans une large participation des acteurs à la base, ont été, de ce fait, non seulement mal articulées avec les politiques macro-économiques, mais se résument souvent à des plans d'action, programmes et projets dont la réalisation dépend largement des concours financiers extérieurs.

1.2. Les cadres institutionnels

1.2.1. La multiplicité des cadres de concertation et d'actions dans la sous région

Expression de la vitalité et de l'intérêt que les décideurs publics et les autres acteurs de la sous région portent aux questions de coopération et d'intégration régionale, l'Afrique de l'Ouest compte non seulement plusieurs cadres de concertations, mais aussi une multitude d'activités souvent insuffisamment coordonnées dans le secteur agricole.

1.2.1.1. Principales organisations d'intégration économique et de coopération régionales

En Afrique de l'Ouest, il existe deux principales organisations d'intégration économique : l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A ces deux organisations qui comptent plusieurs acquis sur les plans macro économiques et sectoriels, s'ajoute une multitude d'institutions de coopération spécialisées, notamment : le CILSS, le CORAF, l'OMVS, l'ABN, l'OMVG, l'ICRISAT, l'IWMI, l'ICRAF, l'ADRAO, IITA, la CMA-AOC, IFDC, ITC, etc. Dans la mouvance des réformes et de la démocratisation, de nombreux réseaux d'organisations socioprofessionnelles se sont structurés à l'échelle régionale: ROPPA, RECAO, ROSEAO, INTERFACE, RESIMAO. Tous ces réseaux, organisations et institutions constituent des cadres privilégiés de concertation entre les acteurs qui sont à l'interface des questions agricoles à l'échelle régionale.

1.2.1.2. Activités de développement agricole développées par les communautés économiques régionales

Plusieurs initiatives stratégiques sont actuellement en cours en Afrique de l'Ouest, portées par les institutions d'intégration et de coopération régionales. On peut retenir de façon non exhaustive :

- Le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (CEDEAO,/ UEMOA /FAO) ;
- Le Programme d'Action sous-régional de Lutte contre la Désertification, qui concerne l'ensemble des pays ouest africains et le Tchad (CEDEAO/CILSS) ;
- Le Programme sous-régional de Gestion Intégrée des Ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Le Programme de Développement des Systèmes d'Information sur les Marchés et le Renforcement des Capacités des Réseaux Marchands (CEDEAO /IFDC) ;
- La Politique Agricole de l'Union (UEMOA) ;
- Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel (CILSS) ;
- Le Cadre Stratégique de Professionnalisation des OP (ROPPA) ;
- Le Programme de Renforcement des Capacités des Chambres d'Agriculture (PRECAO/ CMA-AOC) ;
- Le Plan d'actions pour le renforcement des capacités des opérateurs du secteur agroalimentaire (INTERFACE) ;
- Le programme régional des intrants agricoles de l'IFDC (MIR) ;
- Le processus en cours dans le cadre du PDDAA ;
- Le Sustainable Tree Crops Program.

Tous ces cadres et plans traduisent les cloisonnements et les logiques institutionnelles déployés jusque là. Ils ne sont pour la majorité d'entre eux, mis en œuvre que de façon très partielle et leur cohérence d'ensemble n'est pas totalement avérée. Dès le départ, la préparation de l'ECOWAP visait à définir un cadre d'intégration, de coordination et de mise en cohérence des principales politiques et programmes mis en œuvre dans la région.

1.2.2. La dynamique impulsée par le NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique aura au cours des trois dernières années impulsé de façon significative les stratégies de développement du secteur agricole à travers deux initiatives :

- La décision des chefs d'Etat de Yamoussoukro de 2002, donnant à la CEDEAO mandat de coordination et de suivi de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Par cette décision, le NEPAD a contribué à l'émergence d'un centre unique de programmation du développement régional dans cette région ;
- L'adoption en 2003, à Maputo, du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine(PDDAA), a donné une impulsion supplémentaire au processus d'élaboration de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest. Il s'avérait extrêmement urgent de définir un cadre d'orientation politique pour le développement de l'agriculture, fondé sur la négociation entre les acteurs du secteur et les gouvernements, de telle sorte qu'il permette, ensuite, de réaliser des arbitrages sur les priorités, les allocations budgétaires, etc. Cette politique devait, ensuite, permettre aux programmes d'investissement et de développement conçus dans le cadre du NEPAD de disposer d'un environnement politique et réglementaire favorable pour produire les impacts recherchés.

1.3. L'ECOWAP : cadre de référence et d'intégration politique

1.3.1. Défis et enjeux pour l'agriculture ouest africaine

Les défis que l'ECOWAP se propose de relever sont essentiellement de trois ordres :

- *Le premier défi* est celui de nourrir convenablement une population ouest africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. La politique agricole communautaire opte prioritairement pour

l'augmentation des disponibilités régionales, afin de satisfaire les besoins alimentaires de cette population, sans cesse croissante ;

- **Le second défi** concerne la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental :
 - Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attractif ;
 - Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production, non seulement performants, mais aussi respectueux de l'environnement.
- **Le troisième défi** a trait à la promotion du marché régional et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine au travers de i) l'amélioration de l'accès de ses produits au marché des pays développés, ii) la réduction des subventions que les pays développés accordent à leur agriculture, iii) la prise en compte des revendications relatives d'une part, aux droits de propriété intellectuelle et d'autre part, à la multifonctionnalité de l'Agriculture.

1.3.2. Rappel de la vision et de l'objectif général

Par rapport à ces enjeux et défis, la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

- « s'inscrit dans la perspective de la promotion d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs »

Elle a pour objectif général :

- de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

1.3.3. Positionnement de l'ECOWAP

L'ECOWAP définit pour l'ensemble des pays membres de la CEDEAO la vision et les objectifs de l'Afrique de l'Ouest en matière de développement agricole. La politique agricole représente le cadre dans lequel l'ensemble des institutions régionales et des Etats membres inscriront leurs orientations et leurs actions. La mise en œuvre de l'ECOWAP incombe ainsi à l'ensemble des acteurs régionaux, qu'il s'agisse des OIG, des organisations de producteurs structurés à l'échelle régionale ou des opérateurs économiques. Mais nombre d'actions reposent aussi sur la mobilisation des Etats membres et des acteurs du secteur agricole et agro-alimentaire au niveau national. La définition du PDDAA au niveau de la région Afrique de l'Ouest s'appuie, par conséquent, sur cette double ambition :

- traduire les grandes orientations du NEPAD, définies au niveau panafricain, de façon à inscrire les priorités ouest africaines dans une approche plus large du développement agricole à l'échelle de l'ensemble du continent ;
- inscrire ce programme dans les spécificités des problématiques agricoles de la région ouest africaine et surtout dans les choix d'orientation de politique régionale qui ont été arbitrés par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des Etats membres de la CEDEAO, après de larges consultations dans chaque pays et au niveau régional.

Le présent programme recherche, par conséquent, une synthèse entre les piliers du PDDAA et les chantiers prioritaires de l'ECOWAP. D'une façon générale, il existe de larges convergences entre les deux exercices. De plus et afin de s'assurer une mise en œuvre rapide et effective du programme, la CEDEAO s'est appuyée sur l'ensemble des institutions, qui, à la suite de la réunion de Bamako de Mars 2005, ont proposé des programmes d'interventions et les actions d'urgence à inscrire dans le plan d'actions.

2. Principales priorités agricoles pour 2005-2010

2.1. Principales orientations retenues

2.1.1. L'ECOWAP comme cadre régional de convergence et de mise en synergie des actions

On a vu précédemment que la multiplicité des institutions, des approches, des stratégies et des programmes dans la région n'ont pas permis d'engranger les changements recherchés.

Le programme vise par conséquent, à constituer un cadre global et cohérent, où progressivement les synergies s'organisent, les passerelles entre les institutions se créent au bénéfice de tous. Dans ce contexte, la CEDEAO jouera un rôle de coordination et de catalyseur.

2.1.2. Concertation sur un nombre réduit et pertinent de programmes régionaux fédérateurs

Il s'agit essentiellement de concentrer les efforts régionaux autour de deux grands axes majeurs, deux objectifs opérationnels qui sont jugés déterminants pour la transformation de l'agriculture régionale :

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, essentiellement familiale ;
- La promotion du marché régional et l'amélioration de l'accès au marché international.

2.1.3. Mise en œuvre de programmes concrets dès 2005

Dans la perspective de la mise en œuvre effective du volet agricole du NEPAD en Afrique de l'Ouest, l'objectif est de parvenir à structurer un ensemble d'actions urgentes, qu'il est possible de mettre en œuvre dès 2005, mais qui s'inscrivent dans un programme cohérent de long terme. C'est la raison pour laquelle, la CEDEAO s'est attachée à préparer deux documents : le plan d'action quinquennal 2005-2010, pour en tirer, ensuite, le plan d'actions 2005/2006, présenté sous la forme d'un tableau proche du cadre logique.

3. Le plan d'actions quinquennal 2005-2010

3.1. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture

Les accroissements de production qui sont intervenus au cours des 20 dernières années dans l'agriculture se sont opérés en tendance générale sur la base d'une augmentation des surfaces et à rendement quasi constant. Dans le cas des céréales, l'augmentation des productions s'explique par le doublement des surfaces cultivées, alors que les rendements ne progressent que de 14%. Dans le cas des tubercules, la croissance des volumes produits s'explique par la multiplication par neuf des surfaces qui y sont consacrées. Les mêmes tendances s'observent pour la plupart des autres productions, notamment les cultures de rente.

Cette faible productivité moyenne recouvre des disparités qui ont révélé que certaines filières mises dans de meilleures conditions en termes de productivité et de compétitivité (accès aux technologies, au crédit et aux intrants, existence d'un marché solvable) sont capables de performances considérables (cas du maraîchage, des filières coton et riz au Mali, de l'élevage à cycle court au Burkina Faso...). Il faut aussi souligner la particularité des systèmes pastoraux d'élevage sahéliens, seuls capables de tirer profit des espaces arides.

Mais, d'une manière générale, plusieurs facteurs déterminent cette situation peu favorable, notamment la faible modernisation (liée à la faible rentabilité des équipements sur des surfaces réduites et à la faible disponibilité du crédit) des exploitations et l'insécurité des systèmes de production: pluviométrie et approvisionnement en eau des cultures aléatoire, faible fertilité des sols et régime foncier inadapté, difficile accès des producteurs aux services appropriés en termes de crédit d'intrants, d'innovations techniques, d'informations, de mécanismes d'assurances...

Quatre résultats sont recherchés à ce niveau :

- Résultat 1 : les exploitations agricoles sont modernisées et sécurisées ;
- Résultat 2 : les filières agroalimentaires sont promues ;
- Résultat 3 : les ressources partagées sont gérées sur des bases concertées et durables ;
- Résultat 4 : les crises alimentaires et les autres calamités sont anticipées et correctement gérées.

3.1.1. La modernisation et la sécurisation des exploitations agricoles

Les deux tiers de la région ouest africaine sont très vulnérables du fait des sols pauvres soumis à l'érosion et à des précipitations très variables dans les zones sahéliennes et sahélo-soudaniennes.

Les paysans font face à leurs faibles capacités d'intensification et d'utilisation d'intrants agricoles modernes, en développant des stratégies alternatives de survie très destructrices de ressources naturelles disponibles. Ainsi la déforestation touche surtout les parties méridionales des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest qui étaient jadis des zones de forêt dense. Cette dégradation se répercute sur la biodiversité de la faune et de la flore, entraînant des pertes irremplaçables. Environ 50% des terres agricoles souffrent, à des degrés divers, de l'érosion du sol et jusqu'à 80% des pâturages et des parcours accusent certaines formes de dégradation.

Trois programmes d'intervention sont inscrits au titre de la modernisation de l'agriculture africaine au bénéfice des producteurs, du secteur privé, des populations consommatrices en milieu rural et urbain, et doivent contribuer à une amélioration de la balance commerciale des Etats membres de la CEDEAO :

- La promotion de la maîtrise de l'eau ;
- La gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- La délivrance des services appropriés aux producteurs .

Cette modernisation est porteuse d'une intensification des systèmes de production, vecteur d'une gestion durable des ressources naturelles et d'un accroissement des volumes mis en marché.

3.1.1.1. La promotion de la maîtrise de l'eau

La disponibilité totale de terres cultivables en Afrique de l'Ouest est à égale à 2 hectares par habitant en milieu rural, dont seulement 0,4 hectares sont effectivement cultivés. Seuls 10% des 10 millions d'hectares de terres irrigables sont effectivement irrigués. Un potentiel énorme est ainsi disponible en terres et en possibilités d'amélioration de la maîtrise de l'eau.

Les interventions spécifiques peuvent varier d'un pays à l'autre. Toutefois, la majorité des pays concernés sont dépourvus des ressources publiques - et, dans certains cas, privées - requises pour lancer des projets et des programmes d'investissement en faveur d'une extension des grands périmètres d'irrigation des cultures.

Dans ces circonstances, les interventions seront ciblées sur quatre composantes :

- *Le développement de l'irrigation à petite échelle, y compris l'aménagement des zones humides de basse altitude ;*

- *La relance de l'irrigation à grande échelle, à travers la réhabilitation des grands périmètres irrigués et la création de nouveaux périmètres ;*
- *La Gestion Intégrée des Ressources en Eaux ;*
- *L'Alliance pour la maîtrise de l'eau en Afrique de l'Ouest..*

1^{ère} composante : Le développement de l'irrigation à petite échelle, y compris l'aménagement des zones humides de basse altitude

Le développement durable de la production agricole est tributaire en Afrique de l'Ouest d'une réduction des conséquences de l'instabilité climatique, notamment dans les zones sèches. Cette sécurisation passe par une amélioration de la maîtrise de l'eau à travers l'utilisation de technologies éprouvées de faible coût et adaptées aux conditions locales de production. Tous les Etats de la région en ont fait une priorité.

Ainsi, plusieurs expériences spécifiques existent en la matière, notamment à travers l'appui du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire de la FAO, d'autres projets et des structures de recherche dans plusieurs pays. Néanmoins, la nécessité de tirer les enseignements de toutes ces expériences et de bâtir des programmes d'investissement viables au niveau des Etats constitue le principal enjeu.

Les actions proposées au titre de cette composante sont les suivantes :

Pour l'essentiel les actions visent à élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets d'investissements viables au niveau des Etats. Ces projets doivent assurer la mise en valeur des ressources potentielles, dans une vision intégrée au niveau des bassins, de façon à assurer une gestion durable des ressources partagées. Ils doivent s'appuyer sur la capitalisation et le partage de l'information et des connaissances entre tous les bénéficiaires, sur les technologies et les modes de gestion de la ressource en eau :

- Le Développement d'un système d'informations et la capitalisation des expériences sur les différentes techniques développées par la mise en œuvre de l'Initiative IWMI : « Sustainable African irrigation technologies for smallholder food security in West Africa » qui a pour objet d'évaluer l'adoption des technologies développées, leur durabilité, et les possibilités de développer les leçons apprises à grande échelle dans la région ; AR : IWMI ; CF : IWMI ; AA : IFPRI, CILSS, OPA, secteur privé, CORAF ; Appui : ECOWAS.
- Mise en œuvre Projet : « Evaluer et quantifier l'ampleur, la productivité, la rentabilité, le potentiel pour améliorer et élargir l'irrigation informelle à travers les zones agroécologiques des bassins de la Volta et du Niger et évaluer les risques sur l'environnement ». AR : IWMI ; CF : IWMI ; AA: IFPRI, CILSS, OPA, secteur privé, CORAF ; Appui : ECOWAS
- L'appui à la conception de stratégies nationales de développement de la petite irrigation et de programmes d'investissements réalistes et faisables, basés sur les résultats de l'initiative précédente et du programme régional de développement de la petite irrigation lancé par le CILSS, notamment : l'utilisation d'équipements et infrastructures facilement maîtrisables par les populations locales, l'intensification et la diversification sur les espaces aménagés, le renforcement des capacités des acteurs institutionnels ;
- L'appui à la conception de stratégies nationales de développement de la petite irrigation et de programmes d'investissements réalistes et durables basées sur les résultats des deux premières initiatives AR : Etats ; CF : IWMI ; AA : ECOWAS, WARDA, BAD, CILSS
- La mise en œuvre du « programme de diffusion de 3000 unités d'African Market Garden (AMG) dans les pays sahéliens dans les deux années (Burkina Faso, Mali, Niger, Gambie, Guinée Bissau, Nigeria, Mauritanie, Bénin, Ghana et Sénégal) » : AR : Etats ; CF : ICRISAT/Centre sahélien, Acteurs ; AA : IFPRI, IWMI, IITA, INTERFACE, ROPPA, ECOWAS, CORAF;

- L'appui à la mise en œuvre du projet « Gestion durable des sols et des eaux pour les femmes rurales dans les zones non irriguées de 4 pays de l'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal » ;
- La mise en œuvre du projet « Planification et développement de la collecte des eaux de pluie pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest » : AR : Etats ; CF : IWMI/ICRISAT ; AS : IFPRI, IITA, INTERFACE, ROPPA, NARS, ECOWAS, CORAF ;
- Mise en œuvre du Programme Régional d'appui à la promotion de la petite irrigation dans une perspective de lutte contre la pauvreté : Acteur Resp. : Etats ; Chef de file : CILSS ; Acteurs associés : IFPRI, CILSS, ROPPA, INTERFACE, CORAF, ECOWAS
- La mise en œuvre du projet de « développement de l'irrigation et de la maîtrise de l'eau pour la sécurité alimentaire » qui couvre l'ensemble des pays de la région. Mise en œuvre : ECOWAS
- La mise en œuvre du Programme de Développement socio-économique des zones libérées de l'onchocercose de ECOWAS ;
- Le renforcement des capacités de concertation et de suivi des politiques en matière de développement de la petite irrigation au niveau régional : Mise en œuvre : ECOWAS.

Bénéficiaires : États, Producteurs (exploitants familiaux), secteur privé, ONG, OIG.

- **2^{ème} composante : La relance de l'irrigation à grande échelle via la réhabilitation des grands périmètres irrigués et la création de nouveaux périmètres**

Les difficultés des États à trouver durablement des ressources financières permettant d'investir dans le développement des grands périmètres irrigués, liées aux expériences malheureuses et à la méfiance des partenaires financiers par rapport à la rentabilité de tels investissements dans le contexte actuel des Etats de la région, a ralenti le développement de l'irrigation à grande échelle. Cet état de fait appelle une démarche prudente et progressive.

Bien que ce type d'investissement ne puisse être exclu lorsque les conditions sont favorables, on donnera cependant la priorité, dans la majorité des cas, à la mise en place de petits périmètres irrigués relativement peu coûteux et à la remise en état de certains grands périmètres existants. La mise en place de nouveaux grands périmètres irrigués sera envisagée uniquement après un examen approfondi de l'expérience passée, une évaluation attentive de la viabilité économique et une comparaison avec d'autres options susceptibles d'abaisser les coûts d'investissement unitaires.

Les actions proposées au titre de cette composante sont les suivantes :

- La réalisation d'un inventaire des périmètres existants, étude des conditions et des coûts de réhabilitation, promotion d'un dialogue région/partenaires internationaux par le développement d'une base de données sur les expériences en matière d'irrigation et des autres systèmes de gestion et de maîtrise de l'eau dans la région (performances et leçons apprises pour le futur)
Mise en œuvre : IWMI

Cette initiative permettra :

- La définition de programmes nationaux d'investissements dans les grands périmètres irrigués ;
- La définition, le cas échéant, d'une stratégie régionale d'appui aux pays pour la réhabilitation et l'extension des grands périmètres.
- L'appui à l'initiative malienne « d'investissement régional » sur la zone Office du Niger : définition des conditions de l'investissement privé étranger sur la zone. Mise en œuvre : AR :

- **3ème composante : La Gestion Intégrée des Ressources en Eaux**

La gestion des ressources en eau est un des plus importants défis des décennies à venir pour la région. La compétition pour l'eau entre les usages domestiques, agricoles et industriels deviendra cruciale.

En plus des eaux souterraines, l'essentiel des ressources en eaux partagées concernent les fleuves. Ils traversent plusieurs pays et représentent une ressource commune stratégique. La gestion de ces fleuves est confiée à des Autorités de bassin (OMVS, OMVG, ABN). Il importe que ces Autorités soient revitalisées, lorsque c'est nécessaire, pour permettre un meilleur partage et une gestion responsable entre pays, afin d'assurer la préservation de cette ressource précieuse, garante d'un usage durable.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Le développement d'un Système d'information géographique sur les bassins versants (inventaire, veille). Mise en œuvre : AR : ABN, OMVS ; CF : ABN, OMVS ; AA : CILSS (CRA), institutions spécialisées dans les SIG.
- L'appui au programme d'actions sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE). Mise en œuvre : Secrétariat GIRE.

4ème composante : Alliance pour la maîtrise de l'eau en Afrique de l'Ouest

Au regard du caractère stratégique de la maîtrise de l'eau pour engager des transformations importantes des systèmes de production, améliorer la productivité et sécuriser les producteurs et les filières, une mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs et des États concernés est indispensable. La maîtrise de l'eau est notamment un des domaines où les principes du NEPAD peuvent trouver à s'exprimer le plus nettement : partenariats public – privé, transferts de technologies, alliances entre acteurs, etc. L'alliance pour la maîtrise de l'eau vise à donner cette impulsion en agissant dans deux directions : la mobilisation des pays autour de stratégies claires et efficaces et la structuration du dialogue avec les partenaires internationaux, en exploitant les cadres et les orientations des organisations internationales spécialisées dans ces domaines .

Les actions prévues sont les suivantes :

- L'appui à la conception de stratégies nationales de développement de la petite irrigation et de programmes d'investissements réalistes et faisables basées sur les résultats des deux initiatives précédentes. Mise en œuvre : Acteur Resp. : Etats Acteurs associés : IWMI, WARDA, CILSS, IFPRI CORAF, OPA, INTERFACE, ROPPA
- Promotion d'un dialogue région/partenaires internationaux pour des actions de plaidoyers, la mobilisation des ressources. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : IWMI, WARDA, CILSS, IFPRI CORAF, INTERFACE, ROPPA, Services publics.

3.1.1.2. La gestion intégrée de la fertilité des sols

Les deux tiers de la région ouest africaine sont très vulnérables du fait des sols pauvres soumis à l'érosion et des précipitations très variables dans les zones sahéliennes et sahélo-soudaniennes. Bien que le diagnostic ne puisse pas être généralisé, on assiste bien ainsi à une crise des systèmes agraires qui se traduit par une surexploitation des ressources, une chute de la fertilité des sols, une extension des surfaces dégradées ou en voie de désertification. Dans ces zones, l'accroissement des productions s'est opéré sur la base d'une extension des surfaces, qui est devenue incompatible avec la gestion de la fertilité. Les systèmes de culture traditionnels, alternant cultures et jachères longues sont remis en cause, sans que des alternatives évidentes existent ou

soient à la portée des producteurs (forte intégration agriculture-élevage, jachères cultivées, recours aux amendements et intrants extérieurs à l'exploitation, etc.).

L'objectif est, par conséquent, d'inverser la tendance, en sécurisant les systèmes de production par la restauration des terres dégradées, la promotion de modes de tenure des terres permettant une gestion responsable des ressources par les populations locales, et la promotion d'itinéraires techniques assurant la préservation de la fertilité des sols.

Ce programme d'intervention se décline selon trois composantes :

- *La mise au point et la vulgarisation d'itinéraires techniques permettant de restaurer et de préserver la fertilité des sols cultivés dans les différents agro-systèmes ;*
- *La mise en œuvre de programmes de restauration des terres dégradées ;*
- *La promotion de codes fonciers et forestiers facilitant une gestion responsable et durable des ressources.*

Bénéficiaires :

En seront bénéficiaires l'ensemble des communautés de base avec la régénération des ressources, la communauté nationale par l'augmentation de la production, le secteur privé par l'accroissement de la demande des producteurs en intrants et l'ensemble des services agricoles.

- **1^{ère} composante : Mise au point et vulgarisation d'itinéraires techniques permettant de restaurer et préserver la fertilité des sols cultivés, dans les différents agro systèmes ;**

Les actions prévues pour appuyer les plans d'actions nationaux :

- La mise en œuvre de programmes de recherche et de diffusion sur les itinéraires techniques appropriés à chaque agro-système : « Projet de mise en œuvre des technologies sur l'utilisation des éléments nutritifs des plantes et les variétés résistantes à la sécheresse pour les producteurs de base dans les zones sèches de l'Afrique de l'Ouest » : Mise en œuvre : ICRISAT, CERAAS, IWMI ; IFDC, Appui : ECOWAS ;
- Préparer un programme d'amélioration de la qualité des sols à partir de micro-organismes fixateurs d'azote partant des résultats de ISRA/IRD : Mise en œuvre : CORAF, IFDC ; Appui : ECOWAS ;
- L'appui à la mise en place de programmes de formation des producteurs à la gestion intégrée de la fertilité des sols.

Les actions à caractère régional :

- La mise en réseau des institutions de recherche en charge des programmes liés à la fertilité des sols, pour la capitalisation régionale des connaissances et la définition d'un programme régional ; Mise en œuvre : AR : SNRA ; CF : CORAF ; AA : IITA, WARDA, ICRAF, IFPRI, ROPPA, INTERFACE, CILSS Appui : ECOWAS

- **2^{ème} composante : Mise en œuvre de programmes de restauration des terres dégradées**

Stopper la dégradation des sols et des autres ressources naturelles est, pour l'Afrique, un lourd défi à relever. En effet, les rapports du FIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre indiquent que la dégradation des terres résultant de l'agriculture extensive, du déboisement et du surpâturage a atteint des niveaux alarmants. Environ 50% des terres agricoles souffrent de l'érosion du sol et jusqu'à 80% des pâturages et des parcours accusent certaines formes de dégradation due à un dépassement de la capacité de charge. La raréfaction des ressources, concomitante à la croissance des besoins provoque localement des pressions trop fortes sur les ressources. Les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs se multiplient. Outre la définition de règles d'accès et d'usage appropriées aux conditions actuelles, les solutions portent sur le volet technique avec l'amélioration des systèmes de culture, sur la base d'une meilleure intégration entre les arbres et arbustes, les cultures et les productions animales.

Les actions à caractère régional :

- L'appui aux stratégies et plans d'actions nationaux de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
 - L'appui à la définition d'un programme régional de restauration des terres dégradées, à travers :
 - la mise en œuvre du projet : « Promotion des systèmes de la biodiversité agro forestière avec intégration d'espèces permettant de conserver la biodiversité, de diversifier l'alimentation des communautés et de fournir des produits de pharmacopée : itinéraires techniques, protection des parcs forestiers » ; Mise en œuvre ICRAF/IPGRI ; Appui : ECOWAS ;
 - La création d'une base de données régionales sur les connaissances endogènes de protection des ressources, et de conservation des ressources génétiques. Mise en œuvre : AR : ICRAF – IPGRI ; CF : ICRAF/IFPRI/ IPGRI ; AA : IITA, WARDA, ROPPA, INTERFACE, CILSS
 - L'appui à la réalisation des inventaires de la biodiversité. Mise en œuvre CORAF ; Appui ECOWAS ;
 - La recherche sur les organismes fertilisateurs, restaurateurs et dépolluants des sols.
- **3^{ème} composante : Promotion de codes fonciers et forestiers facilitant une gestion responsable et durable des ressources**

Les régimes fonciers constituent bien souvent un frein à l'intensification, dans la mesure où ils ne sécurisent pas suffisamment les producteurs et leurs investissements. Face à la précarité de l'usage, les producteurs préfèrent une exploitation minière de la ressource. Pour les femmes, il est prouvé que leur accès à la terre est plus restreint et moins bien garanti que celui des hommes, pour plusieurs raisons telles que l'usage en matière de succession et le fait que les femmes soient souvent exclues de la prise de décision communautaire.

L'enjeu pour la plupart des pays est de définir un droit foncier qui combine certains éléments du droit coutumier et du droit foncier « moderne » permettant d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, dont la « ressource sol ». Au niveau régional le débat foncier se cristallise sur les questions liées aux droits d'établissement des citoyens de l'espace CEDEAO dans n'importe quel pays.

Les actions prévues pour appuyer les plans d'actions nationaux :

- Revue des codes fonciers et développement d'une politique régionale. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IFPRI ; AA : ICRAF, SNRA, CILSS, CIFOR, Services publics.
- Revue des codes forestiers et développement d'une politique régionale. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : ICRFA/IPGRI ; AA : ICRAF, SNRA, CILSS, CIFOR, Services publics
- La création d'un observatoire régional du foncier.

3.1.1.3. La délivrance de services appropriés aux besoins des producteurs

La croissance des besoins monétaires des agriculteurs et l'augmentation des besoins alimentaires familiaux se sont traduites par des stratégies visant à accroître les surfaces mises en valeur, sans intensification significative et généralisée des techniques de production. Avec une faible capacité d'investissement dans la modernisation, les systèmes d'exploitation agricole s'appuient sur la valorisation de la main d'œuvre disponible. La réforme des politiques agricoles a constitué un fait marquant de la période 80-90, avec un retrait parfois brutal des pouvoirs publics du secteur de l'approvisionnement en intrants, l'entrée en crise des systèmes de crédit, et la remise en cause des dispositifs de vulgarisation ou d'encadrement des producteurs. Tous ces éléments contribuent à expliquer l'absence d'intensification des systèmes de production.

Ainsi, la dynamique des agricultures locales varie selon la disponibilité et l'accessibilité des services appropriés aux besoins des producteurs. Ces services intègrent : l'accès au crédit, l'accès aux facteurs de production,

l'accès aux technologies au travers des dispositifs de recherche et de vulgarisation, l'accès à l'information et le renforcement des capacités des producteurs.

Les cinq composantes de ce programme d'interventions sont les suivantes :

- La promotion des services financiers (Crédit de campagne /intrants, crédit d'équipement/ investissements, épargne) ;
- La promotion du conseil agricole et l'accès aux résultats de la recherche / diffusion des innovations et paquets technologiques ;
- La promotion des systèmes d'Information sur les productions agricoles ;
- Le renforcement des capacités humaines (formation) et le développement des relations entre les producteurs et les pouvoirs publics ;
- La conception et le développement de mécanismes d'assurances calamités.

Bénéficiaires : Producteurs (exploitants familiaux, agroindustriels), secteur privé, ONG, Etats, OIG,

- **1^{ère} composante : La promotion des services financiers (Crédit de campagne/intrants, crédit d'équipement/ investissements, épargne)**

Le difficulté d'accès au financement reste une contrainte majeure du développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. La seule capacité d'autofinancement des agriculteurs ne suffit pas les caractéristiques de la demande sont extrêmement diverses, variant en fonction des zones agro-écologiques, des systèmes de production plus ou moins diversifiés et intensifs, des types d'acteurs, du degré d'insertion dans le marché. C'est à cette diversité et à cette complexité que l'offre de services financiers doit s'adapter.

Les institutions de micro finance, qui connaissent un important essor depuis le début des années 80, constituent une des perspectives pour permettre l'accès au crédit aux petits agriculteurs, à condition de se enforcer globalement et de promouvoir la professionnalisation le secteur. Ainsi, des améliorations sont encore à apporter quant aux mécanismes de sécurisation du crédit, à l'adaptation des formes d'épargne et de crédit et à la diminution des coûts de transaction.

L'enjeu au niveau régional est de favoriser l'adaptation de l'offre de services aux besoins de l'agriculture, en mettant en œuvre des mécanismes de régulation et des politiques incitatives, créant les conditions favorables au développement des institutions de micro finance et une plus grande implication des banques.

Une Fonds Regional sera mis en place pour donner une impulsion au processus et l'accompagner.

Les actions proposées :

- Appui à la promotion des fonds compétitifs pour le développement des initiatives de recherche-action (RA/RD). Mise en œuvre : AR : CEDEAO/UEMOA ; CF : CEDEAO/UEMOA ; AA : BAD, BOAD, ROPPA, INTERFACE
- Identifier des mécanismes de financement viable et durable, répondant à la diversité des besoins de financement des producteurs et couvrant des mécanismes de sécurisation du crédit (bonification, garanties, calamités) sur la base de l'étude CEDEAO sur le financement du monde rural avec tous les acteurs intéressés. Mise en œuvre : ECOWAS en collaboration avec les structures spécialisées dans la région ;
- Le renforcement des capacités et de la coordination des acteurs de la micro-finance, mise en réseau et formation des opérateurs (décloisonner les IMF, améliorer leur connaissance des activités agricoles, diversifier les portefeuilles de crédit afin de répartir les risques, renforcer l'offre de crédit de moyen terme, développer les méthodes du conseil de gestion, innover en matière de sécurisation du crédit) ;
- L'appui à l'harmonisation régionale des mécanismes de financement du secteur agricole par le renforcement des dynamiques d'organisation au niveau régional d'une structure

professionnelle des opérateurs de microfinance rurale, la régulation et l'orientation des différents financements existants pour qu'ils concourent aux grands objectifs de ECOWAP, le soutien direct au financement du secteur agricole en collaboration avec d'autres organisations, la collecte de l'information et le suivi-évaluation du secteur financier au niveau régional. Mise en œuvre : AR : CEDEAO/UEMOA ; CF : CEDEAO/UEMOA ; AA : BAD, BOAD, ROPPA, INTERFACE

- **2^{ème} composante : Développement du conseil agricole et rural et promotion de l'accès aux innovations**

Le renforcement de l'ensemble des facteurs nécessaires à une meilleure productivité et l'accroissement des investissements devraient constituer les principaux piliers permettant d'atteindre l'objectif d'augmentation annuelle de 6% de la production agricole retenue par les décideurs politiques pour les 20 prochaines années.

Concernant les rendements, les recherches conduites en station ont permis de mettre au point des variétés et des itinéraires techniques qui permettent d'améliorer sensiblement les performances. La problématique se situe principalement à deux niveaux. D'une part, au niveau de la prise en compte par l'identification des contraintes à l'adoption des innovations dans l'ensemble du système socio-technique au niveau des producteurs, et d'autre part, elle se situe au niveau du transfert et de l'adoption des techniques par les producteurs. La croissance escomptée requiert ; par conséquent, des investissements importants dans la recherche agricole, la vulgarisation et la formation et exigera parallèlement des réformes institutionnelles pour accroître la rentabilité de ces investissements.

L'enjeu est de promouvoir les activités de recherche et de transfert des technologies répondant aux besoins des producteurs et des opérateurs du secteur agroalimentaire et agro-industriels, afin d'accroître, de façon plus rapide, les productions agricoles, en reliant plus efficacement les systèmes de recherche et de vulgarisation aux producteurs.

Les actions proposées au titre de cette composante :

- Mise en réseau des institutions nationales de conseil agricole. Mise en œuvre : AR : CORAF-CEDEAO ; CF : CORAF/CEDEAO /IFPRI ; AA : Dispositifs nationaux de vulgarisation, IFPRI, ROPPA, RECAO, INTERFACE
- Appui aux initiatives de recherche-action (RA/RD). Mise en œuvre : AR : CORAF ; CF : CORAF ; AA : SNRA, IITA, WARDA, ICRAF, ROPPA, RECAO, INTERFACE
- La mise en place d'initiatives de recherche agricole s'appuyant sur des réseaux régionaux qui permettent de produire et d'adapter efficacement, à l'Afrique de l'Ouest, les connaissances et les technologies nouvelles, y compris les biotechnologies, nécessaires pour accroître la production et la productivité, tout en préservant l'environnement. Dans ce cadre s'inscrit :
 - La mise en œuvre de l'initiative ICRISAT-Centre Sahélien, IFPRI, IFDC, WARDA, IITA : « Développement durable de systèmes semenciers pour les principales cultures des zones sèches en Afrique de l'Ouest », sous la coordination du CORAF ;
- Le développement des systèmes de fourniture des technologies s'appuyant sur des réseaux régionaux qui permettent de mettre rapidement les innovations à la disposition des agriculteurs et de l'agro-industrie, notamment grâce à l'utilisation appropriée des nouvelles technologies d'information et de communication. Dans ce cadre s'inscrit :
 - La mise en œuvre du projet ECOWAS : "Agricultural Research, Technology Dissemination and Adoption for strategic food crops" relative à la diffusion des résultats de recherche sur le Néria en Afrique de l'Ouest ;
- La création d'un forum régional du conseil agricole (échanges de résultats).

- **3^{ème} composante : Promotion des systèmes d'Information sur les productions agricoles**

Il est essentiel de disposer d'un système d'information permettant de mettre à la disposition des autorités techniques, politiques et des autres intervenants concernés (partenaires nationaux, secteur privé et bailleurs de fonds) des informations essentielles à la planification et à l'élaboration de politiques et stratégies.

L'une des faiblesses majeures en termes de planification, de programmation, d'élaboration de programmes et projets, découle de la qualité relativement moyenne des données statistiques sur le secteur agricole, liée à la faiblesse des capacités humaines, financières et matérielles des services de statistiques agricoles, ainsi qu'à la mauvaise coordination des instruments de collecte, d'analyse et de diffusion.

L'enjeu est de disposer dans chaque pays d'une information régulière et fiable permettant d'appréhender les évolutions des volumes des principales productions agricoles, des surfaces qui y sont consacrées et des rendements. Les dispositifs de collecte, de traitement et d'analyse de ces informations doivent être bien reliés au niveau régional afin, d'une part, de mettre en œuvre des dispositifs d'appui moins coûteux (conception et évaluation de nouvelles méthodologies d'enquête, formations spécialisées, confrontation avec les systèmes reposant sur l'exploitation des données satellitaires, etc.) et d'autre part, de consolider l'information à l'échelle de l'ensemble de la région et améliorer ainsi l'aide à la décision.

Les actions proposées au titre de cette composante :

- Appui à la mise en place d'un système d'information sur les productions les facteurs de production et les marchés agricoles (statistiques agricoles) fiable et indépendant, dans les pays qui n'en disposent pas. Mise en œuvre : AR : CILSS/CEDEAO/ECOSTAT ; CF : CILSS/CEDEAO /FAO ; AA : systèmes nationaux, AFRISTAT ;
- Création et entretien d'une base de données régionales sur les productions agricoles : Mise en œuvre initiative SAKSS de mise en place d'observatoires stratégiques régionaux reposant sur des données statistiques fiabilisées. Mise en œuvre : AR :IITA/CILSS/CEDEAO ; CF : IITA/CILSS ; AA : NRAS, CORAF, Services nationaux de statistiques IITA ; Appui : ECOWAS/UEMOA/CILSS.
- Mise en place d'un dispositif régional d'appui aux systèmes nationaux et de centralisation /traitement/diffusion de l'information au niveau régional. Mise en œuvre : AR : CILSS/CEDEAO/ ECOSTAT ; CF : CILSS/CEDEAO/FAO ; AA : systèmes nationaux, AFRISTAT

- **4^{ème} composante : Renforcement des capacités humaines (formation)**

L'un des problèmes majeurs auquel les producteurs de base, les opérateurs du secteur agroalimentaire et agro-industriels font face dans la région, est leur faible capacité à participer aux processus de prise de décision dans le secteur agricole.

L'enjeu est de renforcer les capacités de ces, afin de les appuyer dans leur propre structuration et dans l'expression collective de leurs demandes face à la diversité des structures chargées de les appuyer.

Le renforcement de leurs capacités doit questionner les nombreuses contraintes du mouvement associatif dont les principales sont : (i) les faibles capacités organisationnelles et professionnelles de la plupart des organisations socioprofessionnelles et de leurs associations ; (ii) leurs faibles moyens financiers qui ne permettent pas d'établir les contacts nécessaires avec la base ; l'absence de moyens de communication ; (iii) la marginalisation des femmes, principales productrices agricoles, et la faible organisation des jeunes producteurs.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Appui à la mise en réseau et au renforcement des capacités des ressources humaines des organisations socioprofessionnelles et des chambres d'agriculture. Il s'agit en particulier d'une

part, de renforcer les capacités des organisations socioprofessionnelles et des chambres d'agriculture, et d'autre part, de renforcer leur structuration en réseau à l'échelle de la région : Mise en œuvre ROPPA, RECAO, INTERFACE, CMA/AOC ; Appui : ECOWAS ;

- Appui au renforcement du système de communication au sein des organisations socioprofessionnelles et des chambres d'agriculture pour la participation et l'appropriation de la politique agricole commune des pays de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du processus de mise en œuvre du PDDAA. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : ROPPA – RECAO ; AA : CILSS, UEMOA,
- Appui à la mise en œuvre du programme de modernisation et de sécurisation des exploitations agricoles du ROPPA. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : CEDEAO, UEMOA, CILSS, RECAO.
- Appui à la mise en œuvre du programme de modernisation et de sécurisation des exploitations agricoles du RECAO. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : CEDEAO, UEMOA, CILSS, RECAO

- **5^{ème} composante : Conception et développement de mécanismes d'assurances / calamités**

On peut distinguer d'une part les assurances agricoles en réponse aux aléas climatiques et à l'instabilité des prix, d'autre part; les assurances individuelles pour faire face aux maladies, accidents et décès.

Considérant l'acuité des risques liés à la production et les coûts qui en découlent pour mettre en place un système d'assurance, les systèmes développés se sont généralement avérés coûteux et n'ont pas apporté les bénéfices sociaux escomptés. Le principal obstacle se rapporte à la covariance du risque lié, par exemple, au fait que les risques climatiques touchent tous les agriculteurs d'une même zone, ce qu'un système d'assurance à petite échelle ne peut assumer.

Les actions proposées sont les suivantes :

- L'étude de faisabilité de systèmes nationaux d'assurances calamités. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FPRI ; AA : Sociétés d'assurances, Banques agricoles, CORAF, ROPPA, RECAO ;
- L'étude de la faisabilité d'un mécanisme régional de « réassurance calamité ».

3.1.2. La promotion des filières agro-alimentaires

Hormis quelques filières d'exportation bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires ouest africaines voient leurs capacités à satisfaire le marché national, régional ou international amputées par le manque d'organisation et de structuration des filières et des acteurs qui interviennent aux différents stades : production, mise en marché, transport, transformation, stockage... Ceci pèse sur la compétitivité des filières et favorise ainsi les importations par rapport aux productions régionales.

Sur les marchés extérieurs, ces faiblesses se traduisent par l'érosion des parts de marché, des difficultés d'adaptation en fonction de l'évolution des préférences des consommateurs et de la mise en place de normes, de plus en plus drastiques.

Un des principaux enjeux pour la région est de parvenir à insérer correctement les exploitations familiales dans des filières de produits efficaces, sans remettre en cause la diversification des productions au niveau des exploitations, car celle-ci constitue un facteur important de l'équilibre des systèmes de production (gestion de la fertilité des systèmes) et permet de réduire les risques économiques. L'approche filière ne vise pas, par conséquent, une intégration des acteurs par les firmes agro-alimentaires mais vise à développer des logiques contractuelles et interprofessionnelles entre les différents acteurs au sein d'une même filière. L'objectif étant de parvenir à mieux maîtriser les fluctuations du marché, en développant des formes d'incitation et de régulation efficaces.

Quatre programmes d'intervention sont envisagés au titre de ce résultat :

- la promotion des productions alimentaires (destinées prioritairement au marché régional) ;
- le renforcement de la compétitivité des cultures d'exportation (destinées principalement au marché international) ;
- le développement de la transformation, du stockage et de la conservation des produits ;
- la délivrance de services appropriés aux besoins des opérateurs des filières.

3.1.2.1. Promotion des productions alimentaires

Afin de répondre à la croissance de la demande (doublement des besoins alimentaires au cours des 20 prochaines années), liée à la forte croissance démographique et d'assurer une sécurité alimentaire à tous l'option d'une valorisation des ressources régionales a été retenue..

En effet, au cours des 20 dernières années, les productions destinées à l'alimentation directe des populations celles qui ont reçu le moins soutien des politiques agricoles. L'accent était mis sur les cultures d'exportation destinées à fournir les devises nécessaires aux importations et à rembourser la dette. La plupart des filières de produits alimentaires sont restées relativement traditionnelles même si elles ont dû s'adapter à l'évolution du contexte : libéralisation du marché intérieur, démantèlement des protections aux frontières, etc. Cependant, on a assisté à un développement spectaculaire de certaines filières, dopées par la dynamique de la demande. C'est le cas des filières légumes et des filières animales à cycle court. Les appuis qu'il convient d'apporter aux filières varient considérablement selon leur nature, leur finalité et leur degré d'insertion dans les marchés locaux et régionaux, etc.

Aussi, le programme de promotion des productions alimentaires repose sur cinq composantes :

- *Le développement des productions vivrières*
- *Le développement des produits agro forestiers alimentaires*
- *Le développement des filières animales*
- *Le développement de l'agriculture péri-urbaine*
- *Le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture*

• 1^{ère} composante : Développement des productions vivrières

Le développement des productions vivrières répond prioritairement à un enjeu de sécurité alimentaire au niveau des ménages agricoles producteurs. Dans une large part de l'Afrique de l'Ouest, l'alimentation des ménages repose sur la production familiale. Les surplus produits alimentent les solidarités familiales et communautaires, les marchés locaux et parfois régionaux et permettent de dégager des revenus. Les grandes productions concernées sont les céréales sèches (mil et sorgho) en zone sahélienne et soudanienne, le riz dans les pays côtiers et dans les grands aménagements des fleuves Niger et Sénégal, les tubercules essentiellement dans les pays situés à l'est. Il convient aussi d'accorder toute sa place aux productions de diversification que sont notamment les produits maraîchers et les vergers. La dynamique de croissance des marchés urbains constitue un puissant levier de développement de ces productions.

L'accroissement des productions au sein des unités familiales et la diversification des productions constituent un triple enjeu : enjeu de sécurité alimentaire, enjeu de croissance agricole, enjeu d'intégration régionale avec le développement des échanges fondés sur les complémentarités de production.

Ceci passe par l'amélioration des techniques de production, la mise à disposition de variétés améliorées appropriées aux attentes des producteurs / consommateurs, la maîtrise des facteurs de production (petite maîtrise de l'eau), mais aussi le développement des unités de transformation artisanale ou semi industrielles permettant de mettre à disposition des consommateurs des produits appropriés aux contraintes de la vie urbaine et à l'évolution des modèles de consommation alimentaires de ces ménages.

Les principales actions envisagées au titre de cette composante sont les suivantes :

- Appui à la définition et à la mise en œuvre de programmes nationaux d'investissements dans les productions vivrières (dont la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PSSA). Mise en œuvre : AR : États ; CF : UEMOA/CILSS/ CEDEAO/FAO ; AA : IITA, WARDA, IFPRI, ROPPA, RECAO, INTERFACE.
- Inventaire et promotion de la diversité agricole pour l'équilibre nutritionnel (cultures à haute valeur nutritive). Mise en œuvre : AR : États ; CF : IPGRI/ECOWAS (WAHO)/ MI/IITA ; AA : ROPPA, INTERFACE, RECAO, CORAF
- Appui au projet « amélioration de l'offre en céréales sèches traditionnelles et produits dérivés pour la sécurité alimentaire des ruraux et les besoins des consommateurs urbains », mis en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : CILSS, IPGRI, CILSS, INTERFACE, ICRISAT, CORAF.
- Appui au développement de la <productivité des exploitations familiales rizicoles Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : CILSS, IPGRI, CILSS, INTERFACE, ICRISAT, CORAF, WARDA ;
- Appui au développement des pôles régionaux de recherche sur les produits vivriers. Mise en œuvre : AR : CORAF ; CF : CORAF/CILSS ; AA : IITA, IFPRI INTERFACE, ICRISAT, CORAF, WARDA.
- Définition du niveau de tarification externe appropriée, fondée sur l'analyse de compétitivité (pm) ;
- Etude régionale sur les possibilités de valorisation industrielle des tubercules ;
- Actualisation des travaux sur les possibilités d'exportation des tubercules vers les marchés internationaux ;
- Analyse régionale des programmes nationaux de développement des racines et tubercules et conception d'une stratégie régionale pour la valorisation des complémentarités. Mise en œuvre : AR : États ; CF : IITA ; AA : CEDEAO, FIDA, WARDA, NRS, ROPPA, RECAO, INTERFACE, CORAF

- **2^{ème} composante : Développement des produits agro-forestiers alimentaires**

La majorité des populations rurales en situation d'insécurité alimentaire vivent dans des zones rurales. En période de soudure et durant les sécheresses, elles peuvent tirer partie des produits de cueillette des espèces agro forestières qui constituent l'une des sources alimentaires les moins chères, compte tenu de leurs faibles moyens. Malgré l'importance de ces produits, leur exploitation relève exclusivement de la cueillette extensive. Très peu d'actions de domestication, d'amélioration de la production et d'organisation de la commercialisation sont conduites.

L'enjeu est d'améliorer l'utilisation de ces produits agro forestiers dans l'alimentation humaine, notamment en milieu rural. L'introduction de plantes fruitières à haut rendement et à fort potentiel économique dans les systèmes de production représente une voie prometteuse.

Les actions proposées :

- L'appui à la mise en œuvre de l'Initiative « Domestication, transformation et commercialisation des fruits agro forestiers locaux pour améliorer l'alimentation et les revenus des paysans ouest africains ». Mise en œuvre : AR : ICRAF- IPGRI CILSS-IPGRI –CORAF ; CF : ICRAF- IPGRI ; AA : CORAF, CILSS (INSAH), ROPPA, services nationaux ; INTERFACE, SNRA.
- L'appui à la mise en œuvre de l'Initiative « Production et plantation de 6 millions de « Pommes du Sahel » (*Ziziphus mauritiana*) et autres arbres fruitiers ou à usages multiples pour la production annuelle d'au moins 100 000 tonnes de pommes du Sahel et la mise en plantation d'une surface d'environ 60 000 ha dans la région sahélienne couvrant les pays ci-après : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Nigeria, Bénin, Togo, le Ghana. Mise en œuvre : AR : ICRISAT-IPGRI . CF : ICRISAT-IPGRI ; AA : , ICRAF, IFPRI, ILRI, CEDEAO, CILSS ICRISAT ; ICRAF, IFPRI, ILRI, Appui : ECOWAS.

- **3^{ème} composante : Développement des filières animales**

Les productions animales représentent une composante essentielle des économies agro-pastorales ouest africaines. C'est le cas des zones arides et semi arides des pays sahéliens, où l'élevage des ruminants sur des systèmes extensifs, incluant une forte mobilité des troupeaux, est la seule façon de mettre en valeur les ressources fourragères. Dans les zones plus arrosées, l'élevage est associé aux cultures. Enfin, les élevages d'animaux à cycle court, en particulier les volailles s'est fortement développé à proximité des centres urbains, et valorisent les céréales secondaires telles que le maïs et les sous produits agro-industriels (tourteaux de coton, arachide, etc.).

Les produits animaux constituent, par ailleurs, un puissant levier de l'intégration régionale, avec les couloirs d'échanges nord-sud entre les zones de production et les grands bassins de consommation dans les pays côtiers. Ces flux ont été perturbés par les importations de viandes bovines et de volailles fortement subventionnées par les pays exportateurs. Les échanges contribuent aux économies et à la sécurité alimentaire de la région. Mais, dans la réalité, il existe de nombreux obstacles à la circulation des produits à plusieurs niveaux : i) système pastoraux réputés rigides avec une offre caractérisée par la saisonnalité ; ii) volatilité des prix sur les marchés terminaux ; iii) nombreuses tracasseries et taxes illégales prélevées sur le commerce régional .iv) Insécurité, voir situation de guerre civile comme dans le cas de la crise ivoirienne.

Cela ne veut pas dire qu'on est autosuffisant. La région est en revanche très déficitaire en lait (plus de 50% des produits consommés sont importés). Mais de nombreuses initiatives de promotion de filières laitières répondant aux exigences des marchés urbains (qualité sanitaire des laits, problèmes de conservation) ont vu le jour ces dernières années et se développent souvent avec succès, avec des formes de contractualisation et d'appui technique entre laiteries et producteurs.

Les contraintes techniques et économiques au développement des filières animales sont très différentes selon le type d'élevage et de systèmes de production auxquels on s'adresse. Dans les zones pastorales, l'amélioration des performances repose sur une meilleure couverture sanitaire, l'introduction de la complémentation des animaux en période sèche, une meilleure gestion des transhumances, et une rationalisation de la mise en marché des animaux. Mais ces évolutions sont souvent très complexes à impulser. Dans les zones agro-pastorales, les équilibres entre les productions végétales et les productions animales sont souvent difficiles à trouver dans la mesure où s'affrontent plusieurs logiques (équilibre de la fertilité, logique économique, logique épargne sur pied, logique traction animale, etc.). Dans les zones plus arrosées, les contraintes sanitaires restent très prégnantes. etc. Enfin, les élevages à cycle court sont avant tout confrontés à des difficultés de maîtrise technique (protection sanitaire des élevages) et économiques avec la très forte concurrence qu'ils subissent de la part des importations. Toutefois, certaines problématiques sont communes à l'ensemble des systèmes d'élevage. Il s'agit notamment de la disponibilité des services : services sanitaires et vétérinaires, services financiers, disponibilité des innovations, marchés des intrants (SPAI, produits vétérinaires, grillages, etc.).

Les actions proposées :

- Appui à l'analyse de la compétitivité des filières animales à cycle court (en particulier volailles). Mise en œuvre : AR : CORAF/IFPRI ; CF : CORAF/IFPRI-ILRI ; AA : CILSS, UEMOA, CEDEAO, ROPPA, INTERFACE
- La mise en œuvre du Programme de contrôle de la transhumance et de gestion durable des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest , promu par l' ECOWAS ;
- L'appui au projet régional d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des systèmes de production de viande. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : CORAF, CILSS ; IFPRI/ILRI ; AA : CEDEAO, UEMOA, ENPT, INTERFACE,
- L'appui à la définition et à la mise en œuvre par les Etats de programmes nationaux d'investissements dans les productions animales prenant en compte :
 - l'amélioration des systèmes d'élevage en zones pastorales par une meilleure couverture sanitaire et le développement de services financiers ;

- l'amélioration des systèmes d'élevage en zones pastorales par une organisation de la distribution d'intrants et un appui à la structuration des filières de commercialisation du bétail et des viandes ;
- l'amélioration des systèmes d'élevage hors sol, à travers la solution des contraintes liées à la pathologie, la rupture d'approvisionnement et la qualité des intrants, la concurrence des importations de poulets industriels et bas morceaux ;
- l'organisation des filières de bétail viandes autour des grands flux d'échanges sous-régionaux ;
- l'amélioration de la compétitivité des filières animales à cycle court (en particulier volailles) ;

Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/CORAF /IFPRI-ILRI ; AA : CEDEAO, UEMOA, ROPPA, INTERFACE, Services nationaux de l'élevage

- L'appui au développement des pôles régionaux de recherche sur les productions animales sous l'égide du CORAF

- **4^{eme} composante : Développement de l'agriculture péri-urbaine**

L'agriculture péri-urbaine constitue une des principales transformations du paysage agricole régional des 20 dernières années. Son dynamisme repose sur la croissance de la demande urbaine en produits maraîchers, liée à la croissance démographique et à une mutation profonde des régimes alimentaires.

Le développement de cultures en zones péri-urbaines se heurte, cependant, à la concurrence des usages du foncier et à la compétition avec l'extension de l'habitat urbain. Dans de nombreux cas, la terre est l'objet d'un marché privé extrêmement spéculatif. Enfin, les conditions de production sont très intensives en main d'œuvre et en intrants.

Les problèmes les plus importants, outre le foncier, concernent la qualité des produits (eau d'irrigation fréquemment souillée et porteuse de germes pathogènes), le respect des conditions d'utilisation des produits de traitement (forts risques de dépassement importants de dose).

Enfin, les producteurs sont confrontés aux problèmes de conservation des produits frais, qui les oblige à mettre en marché quels que soient les niveaux de prix.

Les actions envisagées au titre de cette composante sont les suivantes :

- Appui au projet RUAF de développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IWMI ; AA : IMIS/WARDA, ROPPA, CORAF.
- Appui à l'initiative IRC d'utilisation des eaux usées à des fins de production agricole. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IWMI ; AA : NARS, CORAF
- Appui aux projets ILRI et ITC de développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Mise en œuvre : AR : Etats . CF ; ILRI/ITC ; AA : NARS, CORAF, INTERFACE
- Appui au projet FAO de développement du micro jardinage urbain. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : FAO ; AA ; NARS ; ORAF, INTERFACE
- Développer les programmes de recherche relatifs à l'intensification des productions péri-urbaines ;
- Définition et mise en œuvre de programmes nationaux d'investissements dans les productions péri-urbaines ;
- Définition du niveau de tarification externe appropriée, fondée sur l'analyse de compétitivité (pm).

- **5ème composante : Développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture**

Le secteur de la pêche revêt une importance capitale en Afrique de l'Ouest ; qu'il s'agisse de la pêche maritime pour l'ensemble des pays de la façade atlantique et des pays du golfe de Guinée, ou de la pêche continentale liée à l'exploitation des ressources en poissons des fleuves et des lacs.

Les produits de la pêche jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire et leur place dans les régimes alimentaires a tendance à progresser.

Les Chefs d'Etats ont décidé, en adoptant ECOWAP, de doter rapidement l'espace CEDEAO un programme spécifique assurant la promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture, tout en assurant la protection de la ressource. C'est la raison pour laquelle l'activité principale concernera à court terme la définition de ce programme et sa mise en œuvre à moyen et long terme.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Définition de la politique sous-sectorielle. Mise en œuvre : AR : CEDEAO/FAO ; CF : CILSS/ADEPA ; AA : CORAF, UEMOA, Services nationaux des pêche, ROPPA, Interface.
- Mise en œuvre des programmes opérationnels correspondants.

3.1.2.2. Renforcement de la compétitivité des cultures d'exportation

Les cultures d'exportation constituent une ressource essentielle pour l'économie ouest africaine dont les exportations restent encore fortement dépendantes des matières premières traditionnelles peu ou pas transformées.

Les régimes commerciaux préférentiels assurant un large accès aux marchés occidentaux (surtout les marchés européens dans le cadre des accords UE-ACP) ont souvent amplifié les phénomènes de spécialisation et, ce faisant, la dépendance de chaque pays à l'égard d'un nombre très restreint de produits. Les cascades tarifaires (taxation croissante à l'entrée sur le marché européen en fonction du degré de transformation) ont encouragé les exportations de matières premières non transformées, laissant échapper ainsi les possibilités d'accroître la valeur ajoutée et l'emploi en Afrique de l'Ouest.

Malgré un système commercial préférentiel moins favorable, les concurrents de la région asiatiques ou latino américains sont souvent parvenus à être plus compétitifs sur les marchés européens : qualité meilleure ou plus régulière, prix, régularité d'approvisionnement, etc.

Pour la plupart des denrées, les prix des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux ont connu une érosion constante au cours des 30 dernières années.

Ces dernières années, la région est confrontée à deux nouveaux paramètres : la montée en puissance des normes dans les échanges internationaux (normes sanitaires et phytosanitaires, résidus...) d'une part, la concurrence déloyale exercée dans le secteur du coton par les concurrents de l'AO au moyen des subventions allouées à leurs producteurs.

Les bénéficiaires des actions sont les économies nationale et régionale, les producteurs et l'ensemble des opérateurs économiques du secteur privé actifs dans les filières d'exportation.

Outre les actions envisagées pour renforcer la capacité de négociation dans les enceintes internationales, traitées dans le cadre du deuxième objectif opérationnel, deux composantes sont prévues pour ce programme d'intervention :

- L'amélioration des systèmes de production et de l'organisation des filières pour les principales productions d'exportation ;

- La promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises (contractualisation entre acteurs au sein des filières).
- **1^{ère} composante : Amélioration des systèmes de production et de l'organisation des filières pour les principales productions d'exportation**

La restauration de la compétitivité de l'AO sur les marchés internationaux implique une amélioration constante des coûts de production. Mais cette compétitivité ne peut se gagner au détriment de la protection des ressources naturelles : dégradation des sols, destruction de la forêt et des ressources agroforestières, pollution des nappes, etc.

Des efforts importants doivent être consentis au niveau de la recherche, de la dissémination et au niveau des producteurs pour définir des itinéraires techniques qui permettent de combiner efficacité économique et durabilité des systèmes productifs.

Ensuite, l'organisation des filières constitue le deuxième goulot d'étranglement sur lequel il convient d'agir en essayant de faire converger le sens des réformes et d'autre part en recherchant des synergies entre les filières nationales de différents pays : mise en commun de moyens pour la prospection de nouveaux débouchés, pour la mise aux normes, etc.

Enfin, il existe un besoin considérable de diversification des cultures d'exportations, en s'appuyant sur la promotion de certaines filières nouvelles recelant de forts potentiels de développement des exportations et laissant espérer des marges financières plus conséquentes que les filières traditionnelles.

Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Appui à la définition d'une vision régionale convergente des réformes des filières d'exportation ;
 - Mise en place d'un système de capitalisation et d'échange sur les réformes et la compétitivité des filières ;
 - Définition d'un programme d'appui aux filières porteuses sur les marchés internationaux. Mise en œuvre : AR : CEDEAO, UEMOA ; CF : CORAF, IFPRI, INTERFACE ; AA : Etats, CILSS, IPGR, ICRAF, IITA.
 - Appui à l'extension du programme « Sustainable tree crop programme » (cacao) (Ghana, Nigeria, Côte d'Ivoire, Guinée) – Promotion partenariats public-privé. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IITA ; AA : CORAF, IFPRI, NARS, Privés, ROPPA ; OPA, INTERFACE, ONG
- **2^{ème} composante : La promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises (contractualisation entre acteurs au sein des filières)**

La mise aux normes constitue une des principales préoccupations des entreprises et des décideurs. Le respect des normes est essentiel pour éviter l'éviction des marchés mondiaux.

Cette problématique questionne les pratiques productives au niveau du producteur et toutes les interventions tout au long de la filière : méthodes de conservation et de stockage, transport, emballages, etc.

Un produit de qualité reconnu à l'arrivée sur les marchés de consommation est un produit pour lequel chaque maillon de la filière a respecté un cahier des charges précis. L'amélioration de la position de l'Afrique de l'Ouest requiert des efforts importants en matière de recherche, de formation, d'investissements au niveau des entreprises de collecte, transport, conditionnement, etc., de mise en place d'instruments de contrôle et de certification.

Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Développement des formations régionales par grandes filières, centrées sur l'évolution des normes internationales. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : UEMOA, CEDEAO, WATH ; AA : INTERFACE ; entreprises nationales.

- Appui au développement des programmes de recherche et de transfert d'innovations ciblés sur les bonnes pratiques. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IFPRI, CORAF ; AA : SNRA, INTERFACE, entreprises nationales culturelles ;
- Appui aux programmes de mise à niveau des entreprises agroalimentaires y compris le programme Interface de création d'une chaîne de centres nationaux de développement agro-industriels agroalimentaires. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : UEMOA, CEDEAO ; AA : Réseau ; chambres de Commerce INTERFACE, entreprises nationales.
- Appui à des programmes de développement des outils de certification et de contrôle qualité ;
- Appui aux programmes de professionnalisation et de contractualisation au sein des filières. Mise en œuvre : AR : OPPA, RECAO, INTERFACE ; CF : UEMOA, CEDEAO ; AA : CILSS, FAO, CORAF.

3.1.2.3. Le développement de la transformation, du stockage et de la conservation

Quelles que soient les filières, la question de la conservation, du stockage et de la transformation des produits est un enjeu déterminant. Les taux de pertes après récolte peuvent parfois atteindre 50 %, faute d'infrastructures de stockage et de conservation appropriées.

Il s'agit aussi d'un enjeu pour le développement d'un tissu d'entreprises au niveau des villes secondaires (création d'emploi et d'activités économiques).

Il s'agit enfin d'un enjeu pour améliorer l'adéquation entre l'offre – saisonnière – et la demande, relativement régulière sur l'ensemble de l'année.

Une stratégie efficace dans ce domaine doit permettre de livrer des produits mieux adaptés à la demande des consommateurs, incluant une plus grande valeur ajoutée, et contribuant ainsi à une forme de régulation des marchés (éviter les effondrements de prix inhérents à l'engorgement des marchés dans les phases de récolte et les tensions sur les prix en phase de déficit). Cette composante est très liée à la composante suivante centrée sur la disponibilité des services auprès des opérateurs économiques.

A ce stade, le programme d'intervention est ciblé sur *le développement des infrastructures publiques ou parapubliques indispensables à une meilleure valorisation des produits par les acteurs économiques (amélioration de l'environnement)*.

- **Composante : Développement d'un programme d'infrastructures**

Il s'agit d'investir dans les domaines qui facilitent le transport, les communications entre acteurs commerciaux, la mise en marché des produits, etc.

Les actions proposées :

- Définition d'un programme d'investissement centré sur les infrastructures régionales favorables aux échanges (transport, communication, marchés physiques, stockage, etc.). Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO, UEMOA ; AA : Services publics d'infrastructure, BAD, UE.

3.1.2.4. La fourniture des services appropriés aux besoins des opérateurs des filières

Dans une économie libéralisée, il n'est pas du ressort de la puissance publique d'investir directement dans la structuration des filières et de développer des investissements publics dans la production et la transformation. En revanche, il est du ressort du présent programme de veiller à mettre à disposition des acteurs économiques du secteur privé ou coopératif (organisations de producteurs) un ensemble de services nécessaires à l'exercice de leurs activités. Au titre de ce programme d'intervention centré sur la disponibilité des services, quatre composantes sont mises en avant :

- *la promotion des services financiers*
- *le développement des systèmes d'information sur les marchés*

- *l'appui à la structuration des filières, le développement des relations interprofessionnelles et le renforcement des capacités des opérateurs*
- *la recherche et le transfert des innovations techniques et technologiques*
- **1^{ère} composante : Promotion des services financiers**

La disponibilité des services financiers pour les producteurs agricoles est considérée comme un point névralgique. Ce point a, de ce fait, été traité comme une des conditions de la modernisation de l'agriculture et de l'amélioration de productivité (cf. supra). Il en va de même, bien que la problématique soit plus simple, pour les autres acteurs des filières agro-alimentaires. Le secteur bancaire commercial ouvre des crédits aux opérateurs mais deux grands problèmes se posent en général : la question des garanties, en particulier pour tous le secteur des PME, et d'autre part, le coût du crédit et les capacités des entrepreneurs d'amortir des intérêts généralement élevés.

Les actions envisagées au titre de cette composante sont les suivantes :

- Analyse de l'adéquation des produits financiers disponibles avec les besoins des opérateurs agro-industriels. Mise en œuvre : AR : CEDEAO/UEMOA ; CF : CEDEAO/UEMOA ; AA : BAD, BOAD, ROPPA, INTERFACE, AFRACAM, BCEAO.
- Appui au développement de mécanismes de financement répondant à la diversité des besoins des agro-industries ;
- **2^{ème} composante : Développement des systèmes d'information sur les marchés**

Il s'agit là d'un aspect crucial qui illustre parfaitement l'évolution du rôle de la puissance publique en Afrique de l'Ouest. La plupart des pays ont développé des systèmes d'information sur les marchés structurés à l'échelle nationale et concernant les principaux produits alimentaires.

L'objectif est d'une part de réduire les asymétries d'information entre les protagonistes du marché et d'autre part de fournir des informations aux décideurs publics pour les aider dans leurs décisions au niveau des politiques sectorielles ou macroéconomiques.

La régionalisation des marchés implique une régionalisation des dispositifs d'information et le développement d'une capacité d'analyse et d'aide à la décision à cette échelle. Il s'agit d'un enjeu pour le développement du commerce mais aussi pour améliorer les capacités d'analyse de l'insécurité alimentaire (les tensions sur les prix traduisant des déficits ou des dysfonctionnements du marché, et rendent l'accès des denrées plus complexes pour les ménages pauvres) et les réponses qui peuvent y être apportées en mobilisant les ressources régionales.

Deux actions sont envisagées à ce niveau :

- Mise en réseau des systèmes nationaux et régionaux existants. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/MITSOWA ; CMAAOC ; AA : ROSEAO, UEMOA, CEDEAO, RESIMAO, INTERFACE, ROPPA.
- Conception de produits d'information appropriés aux besoins des différentes catégories d'acteurs. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS ; AA : MITSOWA, CEDEAO, UEMOA.

Plusieurs initiatives existent et devront trouver un espace de coordination et de rationalisation sous l'égide de la CEDEAO (cf. partie relative à la promotion du marché régional et l'amélioration de l'accès au marché international).

- **3^{ème} composante : Appui à la structuration des filières, développement des relations interprofessionnelles et renforcement des capacités des opérateurs**

La position des filières sur les marchés à l'exportation est fortement liée aux gains de compétitivité qu'il est possible de réaliser tout au long de la chaîne, depuis la production jusqu'à l'arrivée sur les marchés de destination.

Bien souvent, ce sont les exportateurs qui connaissent le mieux les contraintes et les attentes des acheteurs internationaux, étant en contact eux-mêmes avec ces derniers. La circulation de cette information, afin de remonter la filière jusqu'au producteur, est souvent perturbée par des problèmes de communication, de formation des acteurs, etc. Or, le respect des exigences d'un acheteur repose souvent sur l'action combinée de tous les acteurs aux différents stades de la filière. La problématique est proche pour les filières régionales, bien que les exigences des consommateurs apparaissent moins déterminantes sur la compétitivité de la filière.

Les actions envisagées au titre de cette composante sont les suivantes (le point précédent relatif à la « promotion des bonnes pratiques » recouvre en partie cette composante) :

- Appui à la structuration du dialogue régional autour des principales filières. Mise en œuvre : AR : INTERFACE, RECAO, INTERFACE ; CF : CILSS/CEDEAO/, UEMOA/ IFDC ; AA : Interprofessions nationales.
- Organisation de modules de formation régionaux sur les normes ;
- Développement d'une capacité régionale de prospection des nouveaux marchés et de suivi de l'évolution de la conjoncture des produits.

- **4^{ème} composante : Recherche et transfert des innovations techniques et technologiques**

L'innovation est à la source de l'amélioration de la compétitivité des filières soumises à la compétition avec d'autres bassins de production et d'exportation.

La difficile situation économique, depuis le milieu des années 80, s'est traduite par un vieillissement des plantations (café, palmiers, etc.) qui affecte la productivité et la qualité des produits mis en marché. Dans certains cas, comme le coton, on semble avoir atteint un plafonnement des rendements. Enfin, la question des biotechnologies vient amplifier le débat sur le rôle que peut jouer l'innovation pour sortir l'Afrique de l'Ouest de sa marginalisation dans le concert économique mondial.

Les systèmes nationaux de recherche sont souvent happés par de trop nombreuses priorités et ont des difficultés à dégager des ressources suffisantes leur permettant de mettre en œuvre des protocoles de recherche adéquats répondant à la demande des producteurs et des opérateurs des filières. La régionalisation des capacités de recherche apparaît, dès lors, comme une voie permettant de réaliser les investissements matériels et humains et de les rentabiliser.

Les aspects liés à la recherche sur les volets productions ont été traités dans le cadre du résultat précédent. Les actions envisagées ici se concentrent, par conséquent, sur les volets en aval de la production :

- Capitalisation régionale des technologies disponibles et des conditions de leur utilisation par les producteurs et l'entreprise agroalimentaire et agro-industrielles. Mise en œuvre : AR : CORAF ; CF : CORAF ; AA : SNRA, CILSS, WARDA, IITA, IFPRI/ISNAR .
- Développement de programmes incitatifs sur la recherche de technologies appropriées à la transformation, au stockage et à la conservation des produits ouest-africains permettant d'améliorer leur valorisation ;
- Développement des coopérations internationales pour le développement des biotechnologies.

3.1.3. La gestion des ressources partagées

La gestion des ressources partagées constitue un des domaines essentiels de la coopération régionale dans la mesure où de multiples ressources sont communes à plusieurs pays et leur exploitation est stratégique.

Il s'agit, en premier lieu, la gestion des fleuves, déterminante pour l'approvisionnement en eau des populations et pour l'irrigation. Il s'agit en deuxième lieu, des espaces pastoraux. Il s'agit enfin de certaines réserves de biodiversité liées à l'existence de forêts transfrontalières et enfin, des ressources halieutiques. Toutes ces ressources nécessitent une vision commune de leur exploitation et de leur préservation au niveau des pays et

des acteurs concernés. Sur la base de cette vision, des modes d 'exploitation durables peuvent, dès lors, être mis en œuvre

Quatre programmes d'intervention sont inscrits au titre de ce résultat :

- L'organisation de la transhumance et l'aménagement des zones de parcours ;
- La gestion des ressources forestières partagées ;
- La gestion des ressources halieutiques.

3.1.3.1. L'organisation de la transhumance et l'aménagement des zones de parcours

L'importance et le rôle de la transhumance dans les systèmes d'élevage pastoraux rendent d'autant plus urgent la recherche de solutions aux différentes contraintes qui débouchent sur des conflits intercommunautaires d'une part, et d'autre part, sur une utilisation peu judicieuse des ressources pastorales transfrontalières.

Les principales problématiques gravitent autour des questions relatives à la formation, la communication sociale et l'organisation des acteurs de la transhumance, la faiblesse de leurs capacités institutionnelles, les insuffisances au niveau des aménagements transfrontaliers et du contrôle de la transhumance.

Ce programme d'intervention comporte quatre composantes essentielles assorties des actions ci-dessous :

- *Le développement des aménagements transfrontaliers et contrôle des transhumances ;*
 - *L' aménagement des zones de parcours et appui à la définition des règles d'usage des ressources communes (parcours) au niveau local ;*
 - *Formation et information des pasteurs et autres acteurs concernés ;*
 - *L'harmonisation des dispositions réglementaires et développement des services sanitaires.*
- **1^{ère} composante : Développement des aménagements transfrontaliers et contrôle des transhumances**
 - L'appui à la mise en œuvre du Programme de gestion durable des ressources pastorales et contrôle de la transhumance en Afrique de l'ouest de la CEDEAO. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO/UEMOA/ ; IFPRI/CILSS ; AA : ROPPA.
 - **2^{ème} composante : Aménagement des zones de parcours et appui à la définition des règles d'usage des ressources communes (parcours) au niveau local**
 - Définition d'un programme d'aménagement des zones de parcours, y compris la définition des règles d'usage des ressources. Mise en œuvre : AR : États ; CF : CILSS/IFPRI/ CEDEAO ; AA : Services nationaux d'élevage, ROPPA
 - **3^{ème} composante : Formation et information des pasteurs et des autres acteurs concernés**
 - Développement des outils et mise en œuvre. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : CILSS/CIRDES/ITC ; AA : CESAO, INADES-Formation, APS, ENDA. ;
 - **4^{ème} composante : Harmonisation des dispositions réglementaires et développement des services sanitaires**
 - Etat des lieux des réglementations sanitaires et proposition d'un processus d'harmonisation. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO/UEMOA ; AA : CORAF, CILSS, IFPRI,

3.1.3.2. La gestion des ressources forestières partagées

Au terme de la préparation par la FAO du volet consacré aux forêts dans le NEPAD, la CEDEAO sollicitera les acteurs impliqués pour cibler les programmes qui porteront sur les axes ci-après :

- définition d'une programme sous-sectorielle pour la gestion durable des espaces forestiers ;
- harmonisation des législations nationales ;
- Renforcement des structures institutionnelles ;
- Développement des investissements dans les secteurs importants pour améliorer l'application des principes de gestion durable des forêts et la disponibilité des biens et services.

Pour la réalisation de ce programme, deux composantes sont mises en avant à savoir :

- Le développement des programmes transfrontaliers de gestion des ressources forestières communes ;
 - La définition et la mise en œuvre d'une politique sous-sectorielle « forêts ».
- **1^{ère} composante : Développement des programmes transfrontaliers de gestion des ressources forestières communes**

Une seule action est pour le moment prévue :

- Appui aux programmes existants (Parcs W et Nyokokoba, notamment). Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO, FAO ; AA : UICN, CILSS, PNUE ; AR : Etats ; CF : CEDEAO, FAO ; AA : UICN, CILSS, PNUE
- **2^{ème} composante : Définition et la mise en œuvre d'une politique sous-sectorielle « forêts**

L'action retenue est la suivante :

- Appui à la définition d'une politique sous sectorielle « forêt . Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO, FAO ; AA : UICN, CILSS, PNUE ; AR : Etats ; CF : CEDEAO, FAO ; AA : UICN, CILSS, PNUE

3.1.3.3. La gestion des ressources halieutiques

Cette partie est traitée dans le cadre du résultat « promotion des filières agro-alimentaires.

En rapport avec la FAO qui est en train de préparer un volet consacré à la pêche et à l'aquaculture pour le NEPAD, la CEDEAO sollicitera l'ensemble des acteurs impliqués pour cibler les programmes qui porteront sur les axes ci-après :

- Amélioration de la gestion des ressources halieutiques en vue d'une exploitation durable ;
- L'amélioration des infrastructures halieutiques ;
- L'augmentation des approvisionnements en poissons de la sous région ;
- Amélioration de la diffusion et de l'adoption des technologies de pêche et d'aquaculture.

A ce stade, le programme est centré sur la définition puis mise en œuvre de la politique sous-sectorielle « pêche ».

- **Composante : Définition puis mise en œuvre de la politique sous-sectorielle « pêche »**

Comme action, il est actuellement retenu :

- L'appui à la définition puis mise en œuvre de la politique sous-sectorielle « pêche ». Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO/FAO/ ADEPA ;AA : ROPPA, RECAO, INTERFACE, CILSS

3.1.4. La prévention et la gestion des crises alimentaires et des autres calamités

L'insécurité alimentaire chronique frappe environ 40 millions de personnes en Afrique de l'Ouest. Cette crise alimentaire structurelle est liée à la pauvreté massive, essentiellement en milieu rural : insuffisance de production dans les ménages agricoles, liée à l'instabilité climatique et à la faible disponibilité des moyens de production ; et, insuffisance d'autres sources de revenus permettant d'acheter des vivres sur les marchés.

Ces crises chroniques appellent des réponses en fonction des diagnostics spécifiques liés à chaque situation. Les actions dans les domaines de l'amélioration des productions, de la sécurisation des producteurs, de la réduction de la pauvreté et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés concourent de façon significative à réduire la faim et la malnutrition à long terme.

Mais en Afrique de l'Ouest, cette forme d'insécurité alimentaire est amplifiée par des crises conjoncturelles qui placent brutalement des centaines de milliers, voire des millions de personnes, en rupture d'approvisionnement alimentaire.

Ces crises ont diverses origines : les aléas climatiques (sécheresse ou inondations), les attaques de déprédateurs, les crises politiques et les conflits en sont les principales. Mal anticipées et mal gérées, ces crises conduisent en milieu rural à des phénomènes de décapitalisation (consommation des semences, vente des équipements, cession des terres...) ou d'exode qui compromettent la production agricole et la sécurité alimentaire bien au delà de la campagne agricole immédiate.

Confronté au caractère récurrent des sécheresses, le Sahel a développé depuis le début des années 80 des stratégies de prévention et de gestion des crises alimentaires. Ces stratégies sont fondées sur les dispositifs d'information et d'alerte précoce, des dispositifs de concertation et de coordination des réponses aux crises, ainsi que sur des instruments de gestion des crises. Pour autant, le Sahel n'est pas complètement à l'abri. L'attaque des criquets a montré certaines défaillances des dispositifs existants et les conséquences humaines, économiques et financières d'une prévention insuffisante.

La stratégie régionale de prévention et de gestion des crises alimentaires et des autres calamités, vise précisément à doter l'ensemble de la région d'un dispositif efficace permettant de réduire l'insécurité des populations, en particulier rurales.

En Afrique de l'Ouest, compte tenu de l'importance croissante des populations urbaines, la prévention des crises revêt une dimension beaucoup plus large que la seule dimension rurale. Cependant, concernant ce programme, la priorité est délibérément mise sur la problématique en milieu rural dans la mesure où la réduction de l'insécurité est un facteur décisif de la consolidation des stratégies productives et du développement des investissements dans la production agricole et alimentaire.

Les bénéficiaires d'une telle stratégie sont multiples. La sécurité alimentaire est considérée comme un bien public. Par conséquent, l'ensemble de la communauté régionale tire partie d'une réduction de l'insécurité alimentaire conjoncturelle, même si elle ne touche directement que les populations frappées par une catastrophe. De façon plus spécifique, les populations touchées directement en milieu rural sont les principales bénéficiaires.

Deux programmes d'intervention sont proposés pour atteindre ce résultat :

- La prévention et l'atténuation des risques de crise ;
- La gestion des crises déclarées ;

3.1.4.1. La prévention et l'atténuation des risques de crises

Les conséquences des crises conjoncturelles sont d'autant plus graves qu'elles n'ont pas été détectées à temps et anticipées. Les actions qu'il convient d'entreprendre en cas de crise nécessitent, en effet, la mobilisation de ressources alimentaires, humaines, financières et logistiques importantes qu'il est extrêmement difficile de réunir dans des délais courts. Aussi, la prévention des crises et l'atténuation de leurs impacts repose-t-elle sur deux

pilliers majeurs : d'une part, le développement des systèmes d'alerte précoce permettant d'anticiper les risques de voir une crise alimentaire survenir, d'autre part la mise en œuvre de mesures « contre feu » qui vont en atténuer les impacts.

Sur ce plan, il convient de distinguer deux grandes orientations. D'une part, au niveau des pays sahéliens, la plupart disposent de stratégies et de programmes de sécurité alimentaire qui prennent en compte cette problématique. Il s'agira par conséquent de rechercher une couverture géographique à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. D'autre part, la plupart des Etats sous l'impulsion de leurs Présidents de la République, ont initié des actions destinées à franchir rapidement un cap décisif en matière de sécurité alimentaire, en concentrant les moyens sur des filières stratégiques à haut potentiel agronomique et nutritionnel : le riz, le manioc, le maïs notamment. Ces initiatives porteuses doivent être soutenues et amplifiées dans le cadre de ce programme.

Une composante est prévue pour la mise en œuvre de ce programme d'intervention :

- *Appui à la définition d'un programme d'alerte précoce et de sécurité alimentaire des populations vulnérables.*
- *Promotion des initiatives de réduction de la faim et de la malnutrition ((riz NERICA, manioc, maïs, cultures à haute valeur*
- **1^{ère} composante : L'appui à la définition d'un programme d'alerte précoce et de sécurité alimentaire des populations vulnérables**

Les actions suivantes sont proposées au titre de cette composante :

- Appui à la définition et développement d'un dispositif d'information et d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire des populations vulnérables. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FAO ; AA : CEDEAO, UEMOA, CORAF, ROPPA, INTERFACE.
- Mise en place systématique de plans nationaux d'organisation des secours d'urgence complétés par un dispositif régional en cas de crise d'ampleur régionale. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FAO ; AA : CEDEAO, UEMOA, CORAF, ROPPA, INTERFACE.
- Coordination et renforcement du dispositif régional de prévention et de lutte contre les criquets. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FAO/ CENSAD ; AA : CEDEAO, UEMOA, CORAF, ROPPA, INTERFACE.
- Développement des programmes de prévention et de lutte contre les grands fléaux (criquet pèlerin, inondation, épizooties).
- **2^{ème} composante : Promotion des initiatives de réduction de la faim et de la malnutrition ((riz NERICA, manioc, maïs, cultures à haute valeur**

Les actions suivantes sont proposées au titre de cette composante :

- Appui à l'initiative riz *NERICA*). Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : WARDA ; AA : ROPPA, INTERFACE, RECAO, CORAF ; CILSS
- Appui à l'initiative manioc. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IITA ; AA/ NRS, ROPPA, INTERFACE, CORAF ;
- Appui au développement de la culture du maïs. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : IITA ; AA : ROPPA, CILSS INTERFACE, RECAO, CORAF

3.1.4.2. la gestion des crises

Une fois déclarées, les crises alimentaires et les autres formes de crises inhérentes aux calamités doivent trouver des réponses rapides afin de limiter leurs conséquences pour la survie des populations, pour l'économie agricole et l'économie nationale.

La gestion des crises va mobiliser un ensemble de mesures qui devront répondre aux besoins spécifiques des populations : aides alimentaires en nature, programmes d'aide alimentaire sous forme de « vivres contre travail » ou « vivres contre formation », mise en place d'aides alimentaires triangulaires ou d'achats locaux, approvisionnement en semences et petits équipements, appuis au développement du maraîchage de contre saison, etc. Les performances de la stratégie d'intervention seront amplement déterminées par la disponibilité des instruments de réponse aux crises et leur capacité à prendre en compte la diversité des situations et des besoins.

Par ailleurs, en cas de crise déclarée, les populations mobilisent un ensemble de stratégies de survie qui leur permettent de passer le cap, en attendant que les aides fournies par les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales ou internationales ne leur parviennent. Ces stratégies conduisent parfois les populations à sacrifier des moyens de production pour survivre. La stratégie de gestion des crises devra en tenir compte et veiller à renforcer les capacités ultérieures des populations à affronter les crises.

Enfin, les crises provoquent parfois des dommages importants sur l'ensemble d'une zone ou d'une région. C'est notamment le cas lors de conflits, avec des zones de production abandonnées ou minées. Ces situations appellent des programmes de réhabilitation destinés à restituer aux populations des facteurs de production aptes à produire et à assurer leur sécurité économique et alimentaire. La multiplication des conflits en Afrique de l'Ouest au cours des dernières années conduit à accorder une importance particulière à cette dimension, dans la mesure où elle constitue un vecteur important de pacification des zones troublées. De ce fait, il existe un lien direct entre la gestion des crises, la réhabilitation et la relance d'une stratégie de développement de l'agriculture.

Ce programme d'intervention reposera sur deux composantes :

- la promotion des instruments de gestion des crises ;
- l'appui au développement des programmes de réhabilitation des zones agricoles en phase de post-crise ;

- **1^{ère} composante : La promotion des instruments de gestion des crises**

Les stocks physiques et financiers constituent dans la zone sahélienne un des principaux instruments de gestion des crises alimentaires. Le stock physique peut être mobilisé très rapidement en attendant des aides alimentaires internationales. Mais, il reste coûteux et difficile à gérer. Les stocks financiers sont plus souples mais représentent aussi une immobilisation importante de ressources.

Outre le stockage, les instruments mobilisables font en partie appel à un meilleur fonctionnement du marché. La connexion rapide entre les acheteurs institutionnels/commerçants et les organisations de producteurs doit permettre de fluidifier les échanges entre zones déficitaires et zones excédentaires et, ainsi, de réduire la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs à la région.

La composante se focalisera par conséquent sur deux actions :

- L'analyse de la faisabilité d'un stock financier régional permettant de mobiliser rapidement des ressources alimentaires ou d'intervenir pour juguler une crise (telle qu'une invasion acridienne mal anticipée et mal prévenue), et l'analyse des possibilités de mutualiser les stocks physiques de façon à les mobiliser plus souvent et donc à réduire leurs coûts. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FAO/PAM ; AA : ROPPA, SNSA, CEDEAO ; UEMOA.
- Appui à la définition de programme de connexions zones déficitaires/excédentaires.

- **2^{ème} composante : l'appui au développement des programmes de réhabilitation des zones agricoles en phase de post crise**

Cette composante vise principalement à renforcer la prise en charge des problématiques de réhabilitation agricole à l'issue des conflits. Il s'agit, par conséquent, d'appuyer les pays et les acteurs spécialisés pour développer un ensemble d'actions qui permettent de restaurer le capital productif et de réhabiliter les

infrastructures, en particulier les infrastructures de transports et de communication mais aussi l'ensemble des services dont les producteurs et les acteurs du secteur agricole ont besoin pour développer leurs activités (secteur bancaire, marchés, recherche/ conseil, etc.).

Les actions envisagées, à ce titre, sont les suivantes :

- Développement de programmes de réhabilitation des zones agricoles affectées par les conflits. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/FAO/PAM/ CORAF ; AA : SNRA, IPGRI, Services nationaux de gestion des crises, BAD, BOAD, WARDA.
- Mise en œuvre des programmes de réhabilitation.

3.2. La promotion du marché régional et l'amélioration de l'accès au marché international

L'accès au marché, tant régional qu'international, constitue une préoccupation récurrente pour les produits agricoles ouest africains.

En dépit d'une sensible augmentation de la valeur des échanges intra-communautaires : 400 millions de \$ en 2002 contre 156 millions en 1990, (IFPRI 2002), et d'un léger accroissement des exportations (15,3 % en 2002 contre 13,6% en 1980, de la valeur des exportations totales), les transactions commerciales des produits agricoles demeurent largement en dessous des potentialités de la sous région.

L'expansion du marché régional et l'accès au marché international des produits sont toujours handicapés par de multiples obstacles tarifaires et non tarifaires. Cette situation explique, en partie, les faibles performances du secteur agricole de l'espace CEDEAO.

L'objectif de cet axe est de faire du fonctionnement du marché régional des produits agricoles et de l'accroissement significatif des exportations, un des leviers essentiels de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole ouest africain.

Outre l'économie régionale qui en tirera de substantielles ressources, les principaux bénéficiaires sont les producteurs individuels, les organisations socioprofessionnelles, les opérateurs économiques du secteur privé, et les consommateurs tant ruraux qu'urbains.

Deux résultats sont attendus de cet objectif stratégique :

- *Résultat 1 : la définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles*
- *Résultat 2 : la facilitation des échanges : amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales de la région*

3.2.1. Définition et consolidation des politiques commerciales

L'espace marchand ouest africain est caractérisé par une très forte fragmentation des politiques économiques, commerciales et monétaires.

Ces disparités constituent une des causes majeures de la faible performance du commerce intra-régional. Les difficultés d'émergence et de fonctionnement d'un marché commun régional, garant d'une insertion concertée et harmonieuse de l'agriculture ouest africaine dans le marché international, découlent pour une large part de la faiblesse et de l'incomplétude des politiques régionales initiées et mises en œuvre jusque là.

La définition et la consolidation des politiques commerciales, au niveau régional, permettra d'offrir un environnement commercial transparent aux différents acteurs qui sont à l'interface des échanges régionaux et internationaux : Etats, producteurs, négociants, consommateurs et industriels.

Deux programmes sont proposés pour réaliser cet objectif

Programme 1 : La consolidation du schéma de libéralisation du commerce intra-régional de la CEDEAO

Programme 2 : La définition d'une politique appropriée de commerce extérieur des produits agricoles

3.2.1.1. Consolidation du schéma de libéralisation du commerce intra-régional

A la suite de l'harmonisation des schémas de libéralisation des échanges de la CEDEAO et de l'UEMOA en 1999, les chefs d'Etat ont créé depuis 2000 une zone de libre échange pour donner une impulsion aux transactions commerciales intra régionales. Cependant en dépit des avancées notables enregistrées (2536 agréments de produits industriels originaires et 807 entreprises de douze pays pris en compte) , certains pays n'appliquent pas encore toutes les directives.

La méconnaissance des mécanismes de fonctionnement du schéma de libéralisation exclut actuellement plusieurs entreprises, notamment celles du secteur agroalimentaire de la région, des facilités qu'offre la zone de libre échange. Fonctionnant parfois à la limite de l'informel, de nombreux acteurs sont très peu informés des avantages qu'ils peuvent tirer de la zone de libre échange.

Ce programme comporte deux composantes majeures pour assurer l'effectivité du fonctionnement de la zone de libre échange, et plus tard, de l'union douanière et du marché commun :

- *L'amélioration du fonctionnement du marché intracommunautaire des intrants et produits agricoles ;*
 - *La mise en œuvre du programme de facilitation des échanges portant sur les SPS et OTC*
- **1^{ère} composante : L'amélioration du fonctionnement du marché intracommunautaire des intrants et produits agricoles**

Elle porte sur un ensemble d'actions visant non seulement à évaluer le niveau de réalisation de la zone de libre échange, mais surtout à assurer l'effectivité de son fonctionnement. Ce dernier est entravé par un certain nombre d'obstacles techniques qui requièrent des mesures adéquates pour les lever.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Etat des lieux et veille permanente sur le degré de réalisation effective du marché unique. Il consistera en une évaluation du niveau de réalisation de la libéralisation du marché intérieur unique. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO) .
- Extension à tous les pays, à un grand nombre d'acteurs du secteur agroalimentaire, du programme de sensibilisation des opérateurs sur le contenu et les directives du schéma de libéralisation des échanges. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Amélioration de la procédure d'agrément des produits agroalimentaires au schéma de libéralisation des échanges. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Harmonisation et réglementation du marché régional des intrants agricoles. Mise en œuvre : AR ; CEDEAO ; CF ; CEDEAO et UEMOA ; AA ; IFDC et IITA)

- Harmonisation de la fiscalité intérieure pour éviter les discriminations contre les produits importés de l'espace communautaire. Mise en œuvre : AR : CEDEAO/UEMOA ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, Organisations socio-professionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Harmonisation des normes sanitaires, phytosanitaires, et zoo-sanitaires. Mise en œuvre : AR CEDEAO : CF ; CEDEAO, AA ; UEMOA, CILSS, Etats) ;
- **2^{ème} composante : L'Appui à la mise en œuvre du programme de facilitation des échanges portant sur les mesures SPS et OTC**

Le développement du marché régional passe inévitablement par le respect par les opérateurs des normes internationales reconnues, notamment dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. Ceci implique une clarification des normes, et le renforcement des capacités institutions nationales et régionales à faire respecter ces règles sans créer de nouveaux obstacles aux échanges commerciaux.

Les actions prévues à ce titre sont les suivantes :

- Définition d'un programme régional de normalisation, d'accréditation et de contrôle de la qualité. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, CILSS, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Définition d'un programme régional de certification et d'autorisation de mise en marché des pesticides, et produits vétérinaires. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, CILSS, IFDC, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Promotion d'un environnement favorable au développement de la production et de la commercialisation des intrants contrôlés. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, CILSS, IFDC, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- Participation aux travaux des comités de définition des normes. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, CILSS, IFDC, Organisations (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).

3.2.1.2. Contribution à la définition d'une politique de commerce extérieur appropriée aux spécificités des produits agricoles

ECOWAP stipule qu' « en l'absence d'un accord viable sur le commerce des produits agricoles à l'OMC qui réduirait ou éliminerait les distorsions actuelles sur les prix mondiaux des produits agricoles comme le coton, le sucre, les oléagineux, la volaille pour lesquels la région a des avantages comparatifs certains », une action de protection unilatérale au niveau régional soit mise en œuvre . Il importe de prendre en compte cette disposition dans le schéma global de promotion du marché commun régional, à travers la mise en place du Tarif Extérieur Commun.

Cette préoccupation doit, cependant, être complétée par une définition claire d'une position unique de négociation pour l'ensemble des Etats de la CEDEAO (PMA et non PMA) tant dans le cadre des APE que de l'OMC.

Deux composantes sont proposées pour donner un contenu opérationnel à cette politique commerciale qui tient compte des spécificités du secteur agricole ouest africain :

- la définition d'une structure tarifaire différenciée aux frontières de l'espace CEDEAO ;

-l'harmonisation des positions de négociation internationale dans le cadre de la négociation à l'OMC et de la négociation de l'APE ;

- **1^{ère} composante : La définition d'une structure tarifaire différenciée aux frontières de l'espace CEDEAO appropriée aux spécificités du secteur agricole.**

Cette composante vise à aménager la structure tarifaire extérieure de la CEDEAO dans le cadre du processus d'extension du TEC UEMOA, afin de disposer d'une politique appropriée pour le commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires. Cette différenciation vise à rendre opérationnel le principe de souveraineté alimentaire adopté par les Chefs d'Etats, en déterminant un niveau de protection / ouverture du marché ouest africain variable selon la sensibilité des produits, les distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux et la nécessité variable de protection des investissements..

Les dispositions actuellement en cours (produits spéciaux, produits spécifiques, clause de sauvegarde) offrent cette opportunité.

Les actions conduites à ce titre sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude approfondie des tarifs convenables pour les différentes catégories de produits et filières. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
 - Organisation de la concertation des acteurs (producteurs, organisations socioprofessionnelles) sur les arbitrages régionaux sur la différenciation des tarifs extérieurs appliqués aux produits agroalimentaires. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO)..
 - Adoption d'une structure tarifaire spécifique aux produits agricoles. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).
- **2^{ème} composante : L'harmonisation des positions de négociation internationale dans le cadre de la négociation à l'OMC et de la négociation de l'APE**

La capacité pour la région de peser dans les négociations internationales, et par conséquent de voir se définir et s'appliquer des règles commerciales internationales plus favorables à l'insertion de l'Afrique dans les échanges internationaux, dépend largement de la capacité des Etats à agir de concert dans les négociations.

Cette action concertée est aussi nécessaire pour renforcer l'expertise technique en mutualisant les moyens au niveau régional. Il est vrai que tous les pays n'ont pas exactement les mêmes intérêts dans la négociation internationale. Par conséquent, l'adoption de positions communes et solides exige d'excellents arbitrages régionaux, voire certaines formes de compensation.

Les actions envisagées au titre de cette composante sont les suivantes :

- Information et sensibilisation des acteurs. Mise en œuvre : AR : CEDEAO, CF CEDEAO, AA ; Etats , UEMOA et organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO). ;
- Définition, consolidation et suivi des positions de négociations internationales : Mise en œuvre : AR CEDEAO, CF CEDEAO, AA :UEMOA, Etats ROPPA, RECAO, INTERFACE, et réseau des entreprises);

- Finalisation des études d'impact des différents accords internationaux (OMC, APE). Mise en œuvre : AR : CEDEAO, CF : CEDEAO, AA UEMOA, Etats et organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO).

3.2.2. La facilitation des échanges : amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales de la région

La promotion du commerce des produits agricoles souffre de l'insuffisance, voire de l'absence, d'un certain nombre de facilités. Ces dernières qui confèrent un environnement favorable aux échanges sont multidimensionnelles et portent tant sur des infrastructures physiques que sur des dispositions d'ordre institutionnel.

En effet, autant la mauvaise qualité des infrastructures routières, notamment des pistes rurales, le degré d'asymétrie d'information entre les acteurs, que le faible niveau de professionnalisme de nombreux opérateurs (en lien avec la complexité et les exigences sans cesse renouvelées du marché régional et international) sont devenus des obstacles au développement des transactions des produits agricoles.

La mise en place des facilités de transport, une bonne circulation de l'information et le renforcement des capacités des acteurs, permettront de fluidifier les échanges régionaux, d'améliorer l'accès des produits agricoles de la région dans le marché international et de favoriser l'expansion des activités des producteurs, des opérateurs économiques et d'accroître la richesse des Etats.

L'atteinte de ce résultat suppose la mise en œuvre de trois programmes :

Programme 1 : l'amélioration et le développement des infrastructures commerciales ;

Programme 2 : la promotion des systèmes d'informations commerciales;

Programme 3 : Le renforcement des capacités des opérateurs économiques et commerciaux.

3.2.2.1. L'amélioration des infrastructures commerciales

Les infrastructures commerciales constituent les supports physiques des échanges et des éléments qui permettent de faire les arbitrages tant spatiaux que temporels pour rendre plus fluide le fonctionnement du marché régional des produits vivriers. Dans l'espace CEDEAO, la piètre qualité des infrastructures commerciales constitue un facteur limitant de la performance du marché

Trois composantes structurent ce programme :

- les infrastructures de transport et de communication ;
- les infrastructures de marché ;
- les infrastructures de transformation et de stockage.

- **1^{ère} composante : les infrastructures de transport et de communication**

Il s'agit pour l'essentiel de la promotion d'un certain nombre d'infrastructures de désenclavement de nombreuses régions intérieures des Etats et assurer la connexion entre centres de production et de consommation.

Les actions programmées sont les suivantes :

- Définition d'un programme d'investissement centré sur les infrastructures de marché à vocation régionale (transport, communication, etc.). Mise œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Etats, UEMOA, Interface et secteur privé

- Développement d'un programme d'ouverture et d'entretien de pistes rurales au niveau national pour faciliter la connexion entre zones de production et zones de consommation, déficitaires et excédentaires. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : Etats ; AA : CEDEAO, UEMOA, secteur privé.
- Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mise en œuvre : AR : Etats/CEDEAO ; CF : IITA/IFDC ; AA : UEMOA, CMA/OC, INTERFACE et secteur privé.

- **2^{ème} composante : les infrastructures de marché**

Les infrastructures de marché concernent, à la fois, les marchés physiques et toutes les infrastructures publiques facilitant les procédures de commercialisation.

Sont programmées les actions suivantes :

- Aménagement de postes frontaliers juxtaposés pour accélérer les formalités d'immigration et de dédouanement des marchandises. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO/ UEMOA ; AA : ROPPA, INTERFACE, autres organisations socioprofessionnelles (réseau des chambres de commerce et d'industries, réseau des entreprises).
- Promotion des marchés physiques transfrontaliers : renforcement et extension du programme CILSS . Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/CEDEAO/ UEMOA ; AA : ROPPA, INTERFACE, autres organisations socioprofessionnelles.
- Promotion et mise en œuvre d'infrastructures de contrôle et de certification. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO ; AA : UEMOA, CILSS, Organisations socioprofessionnelles.
- Création d'une centrale de bourse régionale des produits agricoles. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : UEMOA, secteur privé (INTERFACE et autres réseaux : REOSEAO), organisations de producteurs (ROPPA, et RECAO)

- **3^{ème} composante : les infrastructures de stockage et de transformation**

Les carences dans les infrastructures de stockage et de transformation occasionnent des pertes post récolte considérables. La recherche est particulièrement sollicitée, de même que les stratégies de transfert de technologies nord – sud ou sud-sud pour la conception et le transfert de process appropriés.

Mais au delà, il convient de mobiliser des investissements dans le cadre de partenariats entre secteur public et secteur privé, pour doter les villes principales et secondaires d'infrastructures adaptées.

Les actions suivantes sont inscrites au titre de cette composante :

- Promotion des technologies agricoles et agroalimentaires appropriées, au niveau national et régional. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CORAF ; AA : Etats UEMOA, IITA, secteur privé, OPA
- Développement des infrastructures publiques de conditionnement et de stockage (partenariat public/privé) au niveau national et régional. Mise en œuvre : AR : Etats/CEDEAO ; CF : Etats/CEDEAO ; AA : secteur privé, OPA.

3.2.2.2. Le développement des systèmes d'informations commerciales

Le développement du commerce des produits agricoles requiert la mise en place d'un système d'information efficace, efficient et adapté, non seulement aux besoins des différents acteurs, mais aussi garant d'un développement économique durable.

Ce programme peut être décliné en deux composantes :

- Le renforcement des systèmes d'information sur les marchés et ;
- Le développement des observatoires sur les opportunités d'affaires régionales et internationales.

- **1^{ère} composante : Renforcement des systèmes d'information sur les marchés**

Plusieurs systèmes d'information fonctionnent dans la région et ont besoin d'être mis en synergie pour plus d'efficacité. L'objectif visé est de réduire le niveau actuel d'asymétrie de l'information entre les acteurs. L'action programmée porte sur :

- Mise en réseau des systèmes d'information sur le marché. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CILSS ; AA : UEMOA, CMA /OC, ROPPA, IFDC/ Mistowa, IITA/Foonet, RECAO, RESIMAO, INTERFACE
- Promotion d'un observatoire régional sur les marchés et sur les filières porteuses. Mise en œuvre : AR : CILSS/CEDEAO ; CF : CILSS ; AA : UEMOA, ROPPA, INTERFACE, Réseaux de transporteurs et des chargeurs

- **2^{ème} composante : Développement des observatoires sur les opportunités d'affaires régionales et internationales**

Outre le déploiement d'un certain nombre d'actions visant à éradiquer les pratiques dites anormales, les observatoires ont une fonction de veille stratégique de promotion des produits agricoles et agroalimentaires de la région. Les actions programmées sont les suivantes

- Dynamisation des foires régionales de produits agroalimentaires. Mise en œuvre : AR : CEDEAO, CF : CEDEAO/UEMOA ; AA : Etats, Organisations socioprofessionnelles, secteur privé, CILSS.
- Renforcement du programme de fluidification des échanges sur les principaux corridors. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO/UEMOA/CILSS ; AS : Etats, réseaux d'acteurs (OPA , opérateurs privés).
- Promotion d'un observatoire des opportunités du marché régional et international des produits agricoles et agroalimentaires . Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO/UEMOA ; AS : CILSS, Etats, réseaux d'acteurs (OPA , opérateurs privés).

3223. Le renforcement des capacités des opérateurs économiques et commerciaux

L'Afrique de l'Ouest foisonne d'acteurs, de réseaux et d'organisations qui jouent un rôle, de plus en plus, déterminant dans la mise en œuvre des politiques régionales en général, et agricoles en particulier.

La complexité de l'environnement des échanges - tant régionaux qu'internationaux - des produits agricoles requiert de la part de tous les acteurs une position de veille stratégique permanente. L'objectif de ce programme est de doter tous les acteurs tant du secteur privé, que public et de la société civile de moyens de négociation de leurs intérêts vis-à-vis de leurs interlocuteurs et autres partenaires locaux, régionaux et internationaux.

Les bénéficiaires de ce programme sont principalement, les responsables des coopératives et autres groupements d'intérêt économique, les dirigeants des organisations socio-professionnelles, les dirigeants des entreprises agroalimentaires, les décideurs publics.

Ce programme d'intervention comporte deux composantes essentielles :

- l'organisation et le renforcement des capacités des producteurs ;
 - la dynamisation du projet de renforcement des capacités de négociation de la CEDEAO.
- **Composante 1 : Appui à l'organisation et au renforcement des capacités de négociation des producteurs**

Outre la gestion quotidienne du fonctionnement de leurs exploitations, les producteurs ouest africains sont de plus en plus confrontés aux problèmes que soulève l'environnement économique régional et international. En effet leur implication dans les négociations commerciales au niveau local et dans l'élaboration de politique agricole suggère un renforcement constant de leur capacité.

Les actions envisagées dans cette composante portent sur :

 - Dynamisation des structures faitières nationales et régionales . Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA/ RECAO ; AA : UEMOA, Etats, CMA-AOC, CILSS, CEDEAO.
 - Formation en gestion de l'information. Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA / RECAO, AS : CEDEAO ,CILSS, RESIMAO, IITA, IFDC.
 - Formation en techniques d'analyse de politiques économiques et agricoles .Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA/ RECAO ; AA : UEMOA, Etats, CMA-AOC, CILSS, CEDEAO, IFPRI.
 - Formation en techniques de négociations commerciales et de contractualisation . Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA/ RECAO ; AA : UEMOA, Etats, CEDEAO.
 - Appui aux producteurs pour l'adoption de bonnes pratiques (qualité, normes). Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA / RECAO, AS : IITA, CEDEAO / UEMOA ;
 - Renforcement des cadres de concertation producteurs / négociants et industriels. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO/CILSS ; AS- UEMOA, REAO, INTERFACE, Etats, ROSEAO, ROPPA et RECAO.
 - **Composante 2 : Appui à l'organisation et au renforcement des capacités commerciales et de négociation des acteurs du commerce régional**

Ce programme tente de répondre à deux préoccupations essentielles des acteurs du commerce régional et extra régional à savoir : (1) les aider à mieux appréhender les règles du commerce régional et mondial, à mieux se positionner sur les marchés et tirer avantage des opportunités d'affaires offertes et/ou créées, (2) leur permettre de s'impliquer avec plus d'efficacité dans les processus en cours : élaboration et mise en œuvre de stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable, de politique agricole commune en Afrique de l'Ouest, PDDAA du NEPAD, etc...

Les actions proposées sont les suivantes :

- Appui au renforcement et à la structuration de la coordination, de la concertation et du dialogue politique intra et inter-Etats sur la promotion du commerce régional et extra régional. Mise en œuvre : AR : CEDEAO/Etats ; CF : CILSS/ CEDEAO ; AA : UEMOA, ROPPA, INTERFACE, RECAO, ROSEAO, RESIMAO, MITSOWA, autres réseaux, CMA/ OC
- Renforcement des capacités de négociation et de défense de positions communes des acteurs du commerce régional et international . Mise en œuvre : AR : CEDEAO/Etats ; CF : CILSS/

CEDEAO ; AA : UEMOA, ROPPA, INTERFACE ; RECAO, ROESEAO, RESIMAO, MITSOWA, autres réseaux, CMA / OC

- **Composante 3 : Appui au programme de renforcement de capacité de négociation commerciale de la CEDEAO**

Cette composante a essentiellement trait à la dynamisation du projet de renforcement des négociations commerciales de la CEDEAO en cours d'exécution. Ce programme qui fait des formations tournantes dans les Etats, vient à terme en 2006 et a déjà touché une vingtaine de personnes par pays. Il s'agit de systématiser les formations en cours en y associant d'autres initiatives.

Les actions pressenties dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante sont les suivantes :

- Renforcement des programmes et conception des modules de formation des différentes catégories d'acteurs impliqués dans les négociations commerciales (y compris sur les normes). Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : UEMOA/CILSS ; AA : Etats, organisations socioprofessionnelles. (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO)
- Promotion d'un institut régional de renforcement de capacité de négociations commerciales . Mis en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AS : Etats, UEMOA, CILSS, ACBF, Réseaux d'acteurs.
- Vulgarisation de la position de la CEDEAO dans les négociations commerciales (volet agricole de l'OMC) et APE. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AS : UEMOA, Etats, CILSS, organisations socioprofessionnelles, sociétés civiles.
- Formation des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le contrôle du respect des normes. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : UEMOA , Etats et , organisations socioprofessionnelles (Réseau des Chambres de commerce et d'industries, Interface, Réseau des Entreprises, ROPPA, RECAO) ;

3.3. Mettre en œuvre le dispositif de gouvernance, coordination et suivi-évaluation de ECOWAP

La première partie du document a mis en évidence les problèmes de gouvernance, d'efficacité et d'efficacités que pose la multiplication des stratégies, politiques et programmes régionaux lorsqu'ils répondent à des enjeux institutionnels et non pas à des exigences de développement.

La conception de ce plan d'actions vise prioritairement à sortir de cette spirale. La CEDEAO dispose d'un double mandat politique pour jouer un rôle moteur et central dans ce processus. Le premier tient à son statut d'organisation régionale d'intégration politique et économique. Le second tient au choix opéré par les Chefs d'États du NEPAD de confier la coordination et le suivi de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest à la CEDEAO.

L'élaboration du présent plan d'actions est ainsi l'occasion de fédérer plusieurs démarches afin de fournir un cadre de développement agricole fédérateur, inscrit dans les orientations agricoles retenues par les Chefs d'États et formalisées dans la Politique agricole de l'Afrique de l'Ouest.

Le processus de concertation engagé (Bamako, Abuja, Accra) doit permettre à l'ensemble des institutions et des acteurs actifs dans le secteur agricole de contribuer à la conception de ce programme et de se l'approprier.

3.3.1. Mise en place du dispositif institutionnel de pilotage et de coordination, du dispositif de financement et du mécanisme de suivi-évaluation

3.3.1.1. Mise en place du dispositif institutionnel de pilotage et de coordination

Au niveau régional, il est proposé de s'appuyer sur le dispositif institutionnel retenu pour l'ECOWAP afin de maximiser les opportunités de mise en cohérence et de réduire les coûts de concertation, sachant qu'il s'agit, dans leur immense majorité, des mêmes acteurs qui sont impliqués dans l'élaboration des programmes NEPAD et dans la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Cependant, le dispositif traditionnel de pilotage et de suivi des politiques sectorielles de la CEDEAO s'appuie principalement sur la Commission Ministérielle de l'Alimentation et de l'Agriculture, et fait ainsi une place très insuffisante aux organisations paysannes et aux opérateurs économiques du secteur agricole. C'est la raison pour laquelle les Chefs d'État ont opté pour la mise en place d'une instance consultative supplémentaire : **le comité consultatif de l'agriculture et de l'alimentation**. Il réunira les organisations des producteurs agricoles, les entreprises agro-alimentaires et les institutions de recherche ainsi que les autres organisations intergouvernementales d'intégration et de coopération technique.

De nombreuses questions traitées dans la politique agricole nécessitent des coordinations opérationnelles avec d'autres départements ministériels : intégration régionale, affaires économiques et financières, communication et transports, commerce, etc. Pour assumer cette coordination, **un conseil interministériel** associant les principaux départements concernés sera saisi par la Commission ministérielle de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le Comité consultatif s'appuiera sur des **groupes techniques de travail (task force)**, centrés sur les thématiques majeures. Ces groupes thématiques se réuniront au préalable du comité consultatif et permettront d'impliquer les institutions et personnes qualifiées sur des sujets importants. D'ores et déjà, plusieurs groupes techniques apparaissent comme nécessaires, ciblés sur les problématiques suivantes : Jeunesse et agriculture, genre, communication et information. Le statut ad-hoc de ces groupes permet de les constituer en fonction des besoins exprimés par le Secrétariat exécutif ou la Commission ministérielle.

Au niveau national, chaque État doit mettre en place le dispositif garant d'une bonne coordination des stratégies développées sous l'égide NEPAD d'une part, et dans le cadre de la politique agricole nationale d'autre part. Il doit aussi veiller à la bonne articulation entre les programmes nationaux et les programmes régionaux. La mise en place d'un comité consultatif national, dans chaque pays, peut constituer une des voies efficaces pour assurer l'implication des organisations paysannes, des institutions para-publiques et des acteurs du secteur privé, faciliter les coordinations et l'articulation avec le niveau régional.

A l'évidence, le dispositif national, comme le dispositif régional ont besoin d'une **unité technique d'appui à la politique agricole**. Cette unité doit être placée pour le niveau national, directement auprès du Ministre de l'Agriculture /développement rural. Au niveau régional, le département agriculture de la CEDEAO doit être considérablement consolidé. L'Unité régionale d'appui à la politique agricole doit disposer d'un **fonds d'étude et de prospective**. Enfin, cette unité doit jouer un rôle important dans le suivi-évaluation et, l'aide à la décision et à ce titre, doit pouvoir exploiter l'ensemble de l'information produite par les différents systèmes régionaux.

Ce programme est actuellement ciblé sur la conception du dispositif au niveau national et au niveau régional.

- **Composante : Conception du dispositif au niveau national et au niveau régional**

Les actions proposées :

- Définition et mise en place du Comité Consultatif régional et du mécanisme correspond au niveau national. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Tous les acteurs régionaux ;
- Mise en place du Comité interministériel ;

- Définition et mise en œuvre d'une unité technique d'appui à la politique dotée d'un fonds d'étude et de prospective et coordonnant l'ensemble des dispositifs d'information au niveau régional. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : Tous les acteurs régionaux

3.3.1.2. Mise en place du dispositif de financement

La clarification du paysage régional, au plan des responsabilités institutionnelles et au plan de la cohérence et de l'articulation des programmes, implique aussi une clarification des procédures de financement. Ceci passe par une évolution de l'approche du côté des États et des organisations régionales, et une évolution des approches du côté de la Communauté internationale et des partenaires financiers.

Un travail important de conception devra être conduit dans les prochains mois, afin de retenir un dispositif simple, connu de tous, fonctionnant sur des principes de transparence et de bonne gestion.

Deux principes peuvent d'ores et déjà être avancés :

- le cofinancement entre la CEDEAO et/ou les autres institutions régionales d'une part, et les partenaires financiers d'autre part ;
- l'approche programme de façon à conduire un dialogue politique global au niveau de la région d'une part, et avec les partenaires internationaux d'autre part, et à éviter la multiplication de fonds, de guichets voire de cellules de gestion de projets qui posent d'énormes difficultés de coordination et rendent très complexe une gestion rigoureuse des ressources.

Deux outils de financement ont pour l'heure été mis en avant : un fonds régional pour le développement agricole d'une part, un fonds de solidarité (guichet unique) d'autre part.

L'investigation sur le dispositif régional approprié doit intégrer plusieurs questions complémentaires :

- les conditions d'une mobilisation significative des ressources propres de la CEDEAO, issues du prélèvement communautaire (PC) prélevé sur les importations, pour le financement de l'agriculture ;
- les conditions d'une hausse significative du financement public national alloué à l'agriculture (cf. engagements de Maputo selon lesquels les Etats devraient consacrer au moins 10% de leurs budget d'investissement respectif à l'agriculture ;
- les règles de cofinancement entre budgets nationaux, budget régional et contributions extérieures pour le financement des investissements et programmes régionaux ;
- les mécanismes incitatifs permettant de développer les partenariats publics privés ;
- les modalités de fonctionnement du fonds de cohésion permettant de corriger les disparités entre les pays et de favoriser les investissements dans les zones et les territoires les plus pénalisés.

Aussi, le processus de mise en place du dispositif de financement repose sur deux composantes :

- **1^{ère} composante : Définition et mise en place du mécanisme de financement régional au travers du fonds régional pour le développement agricole et le fonds de solidarité**

Les actions retenues pour la prochaine année sont les suivantes :

- Définition du fonds régional pour le développement agricole. Mise en œuvre : AR : CEDEAO (BIDC) ; CF : CEDEAO (BIDC) ; AA : BAD, BCEAO, BOAD, Secteur privé, Partenaires au développement, Etats.
- Réflexion sur les voies et moyens de tirer parti du fonds de solidarité. Mise en œuvre : AR : CEDEAO (BIDC) ; CF : CEDEAO (BIDC) ; AA : BAD, BCEAO, BOAD, Secteur privé, Partenaires au développement, Etats ;

- Réflexion et formulation de propositions sur les modalités de partenariat public-privé. Mise en œuvre : AR : CEDEAO (BIDC) ; CF : CEDEAO (BIDC) ; AA : BAD, BCEAO, BOAD, Secteur privé, Partenaires au développement, Etats

- **2^{ème} composante : Etude sur les modalités de financement du secteur agricole au niveau national**

Une action est pour le moment retenue :

- Conduite d'une analyse et définition d'une stratégie appropriée combinat ressources publiques, privées et APD. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : BIDC ; AA : BAD, BCEAO, BOAD, Secteur privé, Partenaires au développement

3.3.1.3. Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation reposera sur deux leviers : un levier politique et un levier technique.

Au plan politique, le suivi-évaluation de la politique et des programmes sera assumé dans le cadre du dispositif institutionnel retenu, sous la responsabilité de la Commission Ministérielle de l'alimentation et de l'agriculture.

Au plan technique, l'unité technique de suivi ,en intervenant en appui au Département de l'agriculture de la CEDEAO, veillera à mettre en œuvre le dispositif retenu.

A court terme, les actions se concentreront sur la définition d'un mécanisme opérationnel de suivi-évaluation qui reposera sur une responsabilité partagée entre le porteur de projet ou programme et la CEDEAO. Les tâches à effectuer dans les prochains mois sont les suivantes :

- fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
- sélection des indicateurs retenus en fonction de leur pertinence et de la capacité à les renseigner ;
- mode de collecte et de traitement de l'information ;
- répartition des tâches et responsabilités entre porteurs de projets et CEDEAO ;
- modalités de reporting.

Une fois adopté par l'ensemble des partenaires, le mécanisme de suivi-évaluation sera mis en oeuvre et intégrera les fonctions suivantes :

- Collecte de l'information et traitement ;
- Exploitation de l'information
- Mise à disposition de l'information.

Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO ; AA : CORAF, CILSS, UEMOA

3.3.1.4. Mise en place d'une stratégie d'information et de communication

De multiples stratégies et politiques ont échoué en Afrique de l'Ouest à cause d'une absence complète d'appropriation de leurs contenus par les bénéficiaires. Il y a un enjeu très important autour de la communication, de l'information et de la sensibilisation et ceci doit permettre de toucher tous les acteurs du secteur agricole au niveau le plus décentralisé possible. L'objectif est que chaque membre des conseils d'administration des organisations de producteur soit informé du contenu et des priorités de la politique agricole et du programme d'action. Il en va de même pour chacune des catégories d'acteur.

Cet axe repose sur deux composantes :

1^{ère} composante : Définition de la stratégie d'information et de communication de la politique agricole et du plan d'action régional appropriée à la spécificité des principaux publics cibles.

2^{ème} composante : mise en œuvre de la stratégie au niveau régional et au niveau national, en exploitant les formes de communication multimedia, et en incluant des documents traduits dans les principales langues nationales.

3.3.2. Domaines transversaux

Plusieurs questions très importantes ne peuvent trouver leur mécanisme de mise en œuvre dans le seul cadre des orientations de l'ECOWAP (amélioration de la productivité et compétitivité et développement des marchés). Elles constituent des domaines transversaux qui doivent être pris en charge en tant que tel car ils représentent des aspects stratégiques pour la réussite du plan d'action et l'efficacité de la politique agricole. Ces domaines sont les suivants :

- Prise en compte de l'approche genre
- Jeunesse et agriculture ;
- Renforcement des capacités.

3.3.2.1. Mécanisme de prise en compte de l'approche genre

En Afrique de l'Ouest, les femmes assurent environ 70 à 80 % de la production vivrière. Les femmes rurales pratiquent une agriculture de subsistance et ne perçoivent pas une rémunération pour leur travail (près de 70% d'entre elles ont un statut d'aides familiales) et ne peuvent contrôler les ressources générées par les cultures, même si elles apportent une force de travail considérable.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'élevage traditionnel, qui est la forme dominante dans le sous-secteur ; si l'appropriation individuelle du bétail existe pour les femmes, la gestion reste familiale.

Dans le domaine de la foresterie et des ressources naturelles, ce sont les femmes qui ont la charge de la recherche du bois de chauffe et le poids de cette activité complétée par la préservation des ressources naturelles révèle la nécessité de rendre visible le rôle de la femme dans l'environnement.

Dans le domaine de la pêche, les femmes sont très actives dans le processus de production du poisson. Elles interviennent particulièrement dans la transformation (fumage), dans le traitement (filetage) et dans la commercialisation.

La prise en compte des femmes se fait souvent seulement à travers des projets de développement qui opèrent sur le terrain. Cette démarche parcellaire constitue un biais dans la prise en charge des questions spécifiques aux femmes en terme de développement rural.

La participation des jeunes au secteur agricole se fait traditionnellement sous forme de main d'œuvre dans le cadre des exploitations familiales. Malgré quelques initiatives d'implantation de fonds de développement de projets pour les jeunes, ces derniers sont toujours frappés par un manque de formation professionnelle aux métiers de la terre, l'absence d'incitations à s'investir dans l'agriculture au détriment de l'exode rural.

Les préoccupations particulières aux femmes et aux jeunes doivent être prises en compte avant le niveau opérationnel, depuis l'élaboration des politiques de développement et au niveau, non moins important, institutionnel.

Les interventions porteront sur l'élaboration par la CEDEAO, avec l'appui de la FAO, d'un programme d'appui technique aux Etats et aux OIG pour la prise en compte des femmes et des jeunes dans le secteur agricole, à travers les axes ou composantes ci-après :

- **1^{ère} composante : Prise en compte au niveau des politiques**

Les actions prévues sont les suivantes :

- Appui à la formation des décideurs et des cadres des unités de formulation des politiques. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plate-forme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR, CILSS (CRA) ;
- constitution des banques de données socio-économiques sur les activités des femmes et des jeunes au niveau national et régional. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plate-forme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR, CILSS (INSAH) ;

- **2ème composante : Prise en compte au niveau institutionnel**

Les actions prévues sont les suivantes :

- Conception d'appuis spécifiques pour les organisations de femmes et de jeunes dans le secteur agricole ;
- Appui à la participation des femmes et des jeunes aux instances de conception et de décision. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plate-forme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR ;
- Appui au développement des programmes de renforcement des capacités d'organisation, d'animation et de gestion des leaders des organisations féminines et des jeunes. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plate-forme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR, CILSS.

- **3ème composante : Prise en compte au niveau opérationnel**

Les actions proposées :

- Appui à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives (terre, capital, crédit...). CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plateforme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR, CILSS ;
- Appui aux activités de transformation artisanale et de commercialisation des produits agricoles. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CEDEAO (Centre Genre) ; AA : Etats, INTERFACE, ROPPA, Plate-forme de Développement rural, FAO, BAD, CGIAR, CILSS

3.3.2.2. Mobilisation et insertion des jeunes dans le secteur agricole

La problématique spécifique des jeunes vient d'être prise en compte dans l'approche genre. Mais pour bien marquer l'importance que la région accorde à cette question compte tenu du potentiel que constitue la jeunesse pour le développement ouest-africain, cette approche doit se combiner avec des programmes incitatifs spécifiques. Un groupe technique devra d'ailleurs être constitué pour suivre précisément cet aspect.

Deux composantes sont envisagées :

1^{ère} composante : Définition d'une stratégie de mobilisation de la jeunesse dans l'agriculture et conception des programmes de formation et d'incitation à l'installation des jeunes dans le secteur agricole et agro-alimentaire ;

2^{ème} composante : Mise en œuvre des programmes de formation et d'incitation ciblés sur les jeunes .

3.3.2.3. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

La politique agricole de la CEDEAO est largement intégrée dans l'environnement économique que définissent les réformes macro-économiques, conduites tant au niveau national, régional qu'international.

Elle est l'aboutissement d'un processus croisé de concertation entre les acteurs agricoles des institutions régionales et nationales, privées ou publiques (institutions de recherche, organisations de producteurs, responsables des administrations des différents Etats). Sa mise en œuvre procèdera de la même démarche nécessitant des actions et initiatives qui permettent à tous les acteurs de jouer pleinement leur rôle.

Quatre catégories d'acteurs ont réellement besoin du renforcement de leur capacité institutionnelle et opérationnelle: les producteurs et leurs organisations, professionnelles les structures de recherche et de formation, les responsables des unités de politiques agricoles des Etats, les opérateurs économiques du secteur privé.

Ce programme est décliné en quatre composantes :

- *renforcement des capacités des institutions de recherche ;*
- *renforcement des capacités des producteurs ;*
- *renforcement des capacités des acteurs du secteur privé ;*
- *renforcement des capacités des décideurs publics*

- **1^{ère} composante : Appui au programme de renforcement des institutions de recherche**

Les institutions de recherche sont au cœur des innovations susceptibles d'impulser un dynamisme au secteur agricole. Elles souffrent de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition et de leur marge de manœuvre réduite.

Les actions à mener au niveau de la recherche portent sur :

- Renforcement des capacités de coordination au sein des SNRA, entre SNRA à l'échelle régionale. Mise en œuvre : AR : SNRA ; CF CORAF ; AA : Tous les centres CGIAR de la région, CILSS (INSAH).
- Développement des partenariats avec les systèmes mondiaux de recherche agronomique. Mise en œuvre : AR : SNRA ; CF CORAF ; AA : Tous les centres CGIAR de la région, CILSS (INSAH).
- Développement du dialogue entre les utilisateurs de la recherche et les SNRA, des mécanismes de transfert des innovations/ Communication avec la mise en œuvre du programme « Améliorer l'impact des résultats de recherche en AO, en les rendant beaucoup plus accessibles à travers les moyens de communication modernes. Mise en œuvre : AR : Utilisateurs (ROPPA, INTERFACE, RECAO) ; CF CORAF/IITA/IFPRI/CILSS (INSAH) ; AA : Tous les centres CGIAR de la région, SNRA, Services nationaux de conseil agricole.
- Renforcement des capacités des chercheurs (stage de recyclage, formation diplômante dans des domaines jugés stratégiques, visites d'échange d'expériences). Mise en œuvre : AR : SNRA ; CF : CORAF ; AA : Tous les centres CGIAR de la région, CILSS (INSAH/CRA).
- Promotion de prix d'excellence pour les meilleures innovations dans le domaine de l'ingénierie agricole. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : CORAF ; AA : Tous les centres CGIAR de la région, CILSS (INSAH), les SNRA

Ces actions reposent pour l'essentiel sur la capacité de coordination du CORAF.

- **2^{ème} composante : Appui au renforcement de capacité des producteurs**

Les producteurs sont les fers de lance du secteur agricole. Ils ont connu des mutations organisationnelles qui leur confèrent de nos jours un rôle de premier plan dans les jeux des acteurs dans la région. Ce rôle gagnerait en importance si les capacités de ces acteurs étaient renforcées.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Renforcement des réseaux nationaux et régionaux d'organisations paysannes et agricoles. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : CMAOC, CILSS, CEDEAO, CORAF.
 - Formation, à la communication et à l'appropriation des politiques et programmes régionaux. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : UEMOA, CILSS, CEDEAO, CORAF.
 - Renforcement des capacités à l'analyse de l'environnement économique des filières. Mise en œuvre : AR : ROPPA ; CF : ROPPA ; AA : UEMOA, CILSS, CEDEAO, CORAF, RECAO.
 - Renforcement des capacités de négociation. Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA/RECAO ; AA : UEMOA, CILSS, CEDEAO, CORAF.
 - Développement du programme de professionnalisation agricole. Mise en œuvre : AR : ROPPA/RECAO ; CF : ROPPA/RECAO ; AA : UEMOA, CILSS, CEDEAO, CORAF.
 - Dynamisation de l'Université paysanne mise en œuvre par le programme APM- Afrique. Mise en œuvre : AR : APM/ROPPA ; CF : APM ; AA : CEDEAO, UEMOA, CILSS, Universités, Structures de recherche et de formation
- **3^{ème} composante : Appui au renforcement des réseaux nationaux et régionaux d'opérateurs du secteur privé.**

Les opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire sont les principaux générateurs de la valeur ajoutée du secteur. La compétitivité extérieure des produits agro-alimentaires de la sous-région dépend très largement du niveau de leur professionnalisme.

Deux actions sont programmées :

- Intensification du programme de renforcement, mobilisation et de concertation des réseaux des organisations du secteur privé. Mise en œuvre : AR : INTERFACE ; CF : INTERFACE ; AA : Organisations socioprofessionnelles, Chambre de commerce et d'artisanat et d'industrie CEDEAO, UEMOA
 - Promotion de la communication au sein du secteur privé pour l'appropriation de ECOWAP. Mise en œuvre : AR : CEDEAO ; CF : INTERFACE ; AA : CILSS, UEMOA, Organisations socioprofessionnelles
 - Mise en œuvre du plan d'actions de INTERFACE ; AR ; INTERFACE ; CF : INTERFACE ; AA : CEDEAO, UEMOA
 -
 - Promotion du dialogue entre secteur privé, structures de recherche et OP. AR ; CEDEAO, CF CEDEAO ; AA :INTERFACE, ROPPA, RECAO, CORAF
- **4^{ème} composante : Appui au renforcement des capacités de conseil agricole, d'analyse et de planification.**

Le renforcement des capacités doit être orienté vers l'atteinte de deux objectifs : une meilleure connaissance de l'environnement économique régional et international et le développement des aptitudes d'anticipation.

Trois actions sont proposées :

- Renforcement des capacités techniques des agents de l'administration du secteur agricole. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS ; AA : Structures de formation
- Renforcement des programmes d'analyse et de planification des politiques économiques et agricoles. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CILSS/CMA-AOC /IFPRI ; AA : ACBF, Structures de formation
- Intensification des programmes de renforcement de capacité de négociation. Mise en œuvre : AR : Etats ; CF : CEDEAO ; AA : UEMOA/ CILSS/ CMA-AOC.